

Rédacteur

EPTB de la Dordogne - EPIDOR
Place de la Laïcité
24 250 Castelnaud la Chapelle

Tel : 05 53 29 17 65
www.eptb-dordogne.fr

Sommaire

Contexte	5
1.1 Territoire	5
1.2 Quelques dates	5
1.3 Structure porteuse et animation	5
1.4 Pilotage du contrat.....	5
Bilan thématique	7
<i>Volet A : Améliorer la qualité de l'eau</i>	<i>7</i>
2.1 Phytosanitaires	7
2.2 Effluents vinicoles	9
2.3 Epanrages.....	9
2.4 Assainissement domestique.....	10
2.5 Qualité bactériologique	11
2.6 Effluents industriels	11
2.7 Objets flottants	12
2.8 Bouchon vaseux	12
2.9 Synthèse	13
<i>Volet B 1 : Préserver les milieux et protéger les espèces</i>	<i>15</i>
3.1 Lit et berges de la rivière.....	15
3.2 Faune/Flore.....	16
3.3 Zones Humides	17
3.4 Palus	18
3.5 Poissons migrateurs	19
3.6 Synthèse	20
<i>Volets B2 et B3 : Gérer la ressource en eau.....</i>	<i>23</i>
4.1 Inondations.....	23
4.2 Etiage	24
4.3 Synthèse	25
<i>Volet C : Animer, communiquer, sensibiliser</i>	<i>27</i>
5.1 Communiquer, sensibiliser.....	27
5.2 Animer et suivre.....	28
5.3. Emergence du SAGE Dordogne atlantique.....	31
5.4 Synthèse	31
<i>Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire</i>	<i>33</i>
6.1 Valorisation des ressource piscicole et de la pêche fluviale	33
6.2 Itinérance douce	33
6.3 Activités nautiques.....	34
6.4 Baignade	35
6.5 Valorisation du patrimoine et des paysages.....	35
6.6 Structuration des acteurs et de l'offre touristique.....	36
6.7 Synthèse	37
<i>Synthèse.....</i>	<i>39</i>
Bilan administratif et financier	41
1. Analyse par volet.....	41
2. Analyse par année.....	42
3. Analyse par financeur.....	42
Conclusions et perspectives	45
ANNEXES	47

Contexte

1.1 Territoire

	Périmètre	Surface	Nb de communes
Strict	Vallée de la Dordogne entre Limeuil (24) et le bec d'Ambès (33)	730 km ²	102 communes
Elargi	Périmètre strict étendu aux affluents de la Dordogne, excepté l'Isle	3 000 km ²	326 communes

Le territoire du contrat de rivière concerne, sur son périmètre strict :

- 1 région (Aquitaine)
- 2 départements (Dordogne, Gironde)
- 4 Pays
- 13 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération et 1 communauté urbaine (en 2013)
- 180 km de la Dordogne
- 178 000 habitants.

1.2 Quelques dates

2003	Phase d'émergence du projet
28 janvier 2005	Agrément du dossier sommaire de candidature par la commission planification du comité de bassin Adour-Garonne
10 février 2006	Installation du comité de rivière
2006-2007	Réalisation des études préalables, rédaction du dossier définitif
27 septembre 2007	Validation du dossier définitif par le comité de rivière
12 février 2008	Agrément du dossier définitif par la commission planification du comité de bassin Adour-Garonne
16 mai 2008	Signature du contrat de rivière
2008 – 2013	Mise en œuvre du contrat
06 septembre 2013	Réunion de clôture du contrat de rivière

1.3 Structure porteuse et animation

Le contrat de rivière Dordogne atlantique a été porté par le Pays du Grand Bergeracois, le Pays du Libournais et EPIDOR. L'animation et le suivi du contrat de rivière sont assurés par EPIDOR. Basé à Castelnau-la-Chapelle (24) de 2005 à 2009, le poste d'animateur fait partie, depuis juillet 2009, de l'antenne girondine d'EPIDOR (Saint-Denis-de-Pile). L'animateur est assisté dans ses missions par l'ensemble du personnel de l'EPTB : secrétariat, comptabilité, cartographie, missions « thématique » ...

Dans un souci de proximité avec les élus et acteurs du territoire, une permanence a été instaurée en 2005. Initialement située en Gironde (Ste Foy la Grande), cette permanence a été déplacée en Dordogne (à Bergerac) avec le transfert du poste d'animateur à l'antenne girondine.

Animateurs du contrat de rivière : Johan CLAUS (2005 à 2006) et Marie VERMEIL (depuis 2007 à 2013).

1.4 Pilotage du contrat

Le contrat de rivière est piloté par 2 instances :

- Le comité de rivière Dordogne atlantique, qui regroupe les élus, usagers et acteurs du territoire (composition fixée par un arrêté interpréfectoral – annexe 1). Ce comité s'est réuni à 11 reprises depuis sa création en 2006. Il a été présidé pendant toute la durée du contrat de rivière par Robert PROVAÏN, Conseiller Général de la Gironde, et Serge FOURCAUD, Conseiller Général de la Dordogne.

- Le bureau, émanation du comité de rivière, s'est, quant à lui, réuni 5 fois depuis sa création, en préparation des réunions du comité de rivière.

Lors de la mise en place du contrat de rivière, la possibilité avait été donnée de créer des commissions thématiques afin de pouvoir avancer sur certains sujets à enjeux forts. Trois commissions ont été créées : agriculture, tourisme et dynamique fluviale.

Les signataires du contrat de rivière Dordogne Atlantique

Le Préfet de la Dordogne, le Préfet de la Gironde, le Président du Conseil Régional d'Aquitaine, le Président du Conseil Général de la Gironde, le Président du Conseil Général de la Dordogne, le Directeur Général de l'Agence de l'eau Adour Garonne, le Président d'EPIDOR, le Président du comité de rivière Dordogne atlantique, le Président du Pays du Grand Bergeracois, le Président du Pays du Libournais, le Président de la communauté de communes du Terroir de la Truffe, le Président de la communauté de communes des trois vallées du bergeracois, le Président de la communauté de communes de Cadouin, le Président de la communauté de communes Bergerac Pourpre, le Président de la communauté de communes du bassin lindois, le Président de la communauté de communes Dordogne Eyraud Lidoire, le Président de la communauté de communes entre Dordogne et Louyre, le Président de la communauté de communes du Pays foyen, le Président de la communauté de communes Montaigne en Montravel, le Président de la communauté de communes du Sud Libournais, le Président de la communauté de communes de la juridiction de Saint Emilion, le Président de la communauté de communes du canton de Fronsac, le Président de la communauté de communes Castillon-Pujols, le Président de la communauté de communes du Libournais, le Président de la communauté de communes du Cubzaguais, le Président de la communauté de communes du canton de Bourg, le Président de la FDAAPPMA de la Dordogne, le Président de la FDAAPPMA de la Gironde, le Président de la chambre d'agriculture de la Dordogne, le Président de la chambre d'agriculture de la Gironde, le Président de l'association des pêcheurs professionnels du bassin de la Garonne, le Président de MIGADO, le Vice-Président délégué du comité départemental du tourisme de la Dordogne.



Bilan thématique

VOLET A : AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU

Rappel des objectifs du contrat de rivière :

- Lutter contre les pollutions diffuses,
- Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées domestiques,
- Améliorer la qualité bactériologique des eaux pour préserver les loisirs aquatiques,
- Améliorer la qualité des rejets industriels,
- Gérer les objets flottants,
- Suivre et participer aux réflexions sur le bouchon vaseux.

2.1 Phytosanitaires

Les objectifs du contrat de rivière étaient d'évaluer la contamination des eaux par les produits phytosanitaires et d'inciter à la modification des pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires (fiches A1, A2 et A3). Les efforts d'animation ont porté sur le périmètre élargi et les communes riveraines de la Dordogne.

L'animation mise en place dans le cadre du contrat de rivière a concerné deux utilisateurs de produits phytosanitaires : les collectivités territoriales et la profession agricole.

- Les collectivités riveraines de la Dordogne

L'animation a consisté à amener les collectivités du territoire à s'engager dans une démarche de réduction, voire de suppression, de l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics. Cette action a été présentée à l'occasion d'interventions en conseils communautaires (9 communautés de communes rencontrées individuellement) et de rencontres avec les élus. A mi-parcours du contrat de rivière, les 102 communes riveraines de la Dordogne ont également été interrogées sur l'état d'avancement de cette action.

Comparativement au nombre de collectivités auxquelles cette action a été présentée, un faible nombre a décidé de se lancer dans la démarche. Ainsi, à l'occasion du bilan mi-parcours, 20 communes riveraines de la Dordogne indiquaient avoir engagé une réflexion sur le sujet et estimaient avoir réduit les quantités de produits utilisées (voir liste ci-dessous).

Arveyres	Limeuil	Saint-Avit-de-Soulège
Branne	Montcaret	Saint-Avit-Saint-Nazaire
Creyse	Mouliets-et-Villemartin	Saint-Pierre d'Eyraud
La Rivière	Moulon	Saint-Seurin-de-Prats
Lalinde	Port Sainte Foy et Ponchapt	Trémolat
Lamonzie-Saint-Martin	Prignac et Marcamps	Vayres
Libourne	Saint-André-de-Cubzac	

- Plusieurs freins sont évoqués par les collectivités :
 - les incidences financières d'une telle démarche : la limitation de l'emploi de produits phytosanitaires nécessite une main d'œuvre plus importante ou des investissements dans du nouveau matériel,
 - la difficulté d'acceptation de la population, notamment pour les plus petites communes,
 - la réticence de certains employés communaux à un changement de leurs pratiques.

Plusieurs partenaires (conseils généraux, SMICVAL, CAUE, ...) ont développé des stratégies d'accompagnement des collectivités vers une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Par exemple, le conseil général de la Gironde a organisé plusieurs réunions à destination des élus et de leurs employés communaux afin de leur présenter les différents dispositifs (techniques et financiers) qu'ils pouvaient solliciter pour les accompagner. Le conseil général de la Dordogne a mis en place une charte zéro herbicide et un accompagnement spécifique pour les collectivités signataires.

Témoignage de Sandra ANDRIEUX, conseillère municipale à Vayres (33)

En 2008, la nouvelle municipalité de Vayres, sous l'égide de son Maire Hélène MAIDON, décide de s'engager dans la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires. La première étape a été de faire un bilan des pratiques des services techniques : au moins deux passages de désherbants sans distinction de zone, 400 litres de produits utilisés par an, sécurité des agents inexistante.

La commune a ensuite fait l'acquisition d'un puis deux désherbeurs thermiques et a défini avec les agents municipaux les zones où ces appareils seraient exclusivement utilisés : cours de l'école, port de Vayres et de Saint Pardon (pour respecter la réglementation par rapport aux abords des points d'eau), place du Gestas, abords de la mairie, ... Dans les secteurs traités chimiquement, le nombre de passages est toujours de 2, mais un dosatron permet de doser au plus juste les quantités de désherbants utilisées (qui ont considérablement diminué). En parallèle de cette démarche, la commune a lancé des opérations de communication et de sensibilisation : formations des agents, articles dans les journaux communaux et sur le site internet, participation à la semaine sans pesticides.

La commune s'est également engagée dans une opération de restauration et de protection des zones humides dont elle est propriétaire sur la base de la cartographie des zones humides diffusée dans le cadre du contrat de rivière. Mme le Maire a également signé une charte Natura 2000 pour la gestion des espaces communaux riverains du Gestas en 2012.

La commune a réalisé, avec l'aide du SMICVAL, un plan de fleurissement et elle s'est rapprochée du CAUE de la Gironde afin d'établir un plan de gestion différencié de ses espaces verts.

Tout au long de ce projet, la commune de Vayres a pu bénéficier des conseils de l'animatrice du contrat de rivière sur la réglementation en vigueur ou encore sur des retours d'expérience de communes également engagées dans cette démarche.

- La profession agricole

Les chambres d'agriculture de la Dordogne et de la Gironde ont été rencontrées pour mettre en place des actions exemplaires sur les territoires « prioritaires » identifiés au cours de la phase d'élaboration du contrat de rivière.

Dans ce cadre, la chambre d'agriculture de la Dordogne a réalisé en 2008 un pré-diagnostic sur le bassin de la Gardonnette. Pour des raisons budgétaires, ce travail n'a pas permis d'aboutir à la mise en place d'une animation territoriale ni à un accompagnement des agriculteurs de ce bassin, comme initialement envisagé.

En Gironde, un partenariat entre EPIDOR et l'ENITA de Bordeaux avait conduit à la réalisation d'une première analyse des pratiques du bassin de l'Engranne : caractéristiques physiques du bassin, occupation des sols, évaluation du risque de transfert de pollution, ... La chambre d'agriculture a décidé de poursuivre cette réflexion en mandatant l'ENITA pour une deuxième étude, complétant la première et basée sur une enquête des pratiques culturales, qui a abouti à des propositions d'optimisation des systèmes de culture. Suite à ces deux études, la chambre d'agriculture a mis en place, en partenariat avec le syndicat du bassin versant, une animation agricole. Dans un premier temps, cette animation s'est inscrite dans un programme de Mesures Agri-Environnementales Territoriales (MAEt). Elle a par la suite évolué en Programme d'Actions Territorialisées (PAT). Cette animation, lancée en 2009, s'est achevée en 2012.

Plus récemment, et suite à la désignation d'un captage prioritaire sur la commune de Gardonne (puits de la Prade), un deuxième PAT s'est mis en place sur quelques communes de Dordogne. A la fin du contrat de rivière, le programme d'actions de ce PAT était en cours de finalisation, l'animation démarrera donc en 2014.

Dans le cadre de cet axe du contrat de rivière, quelques exploitations viticoles ont également été rencontrées individuellement afin de mieux appréhender les pratiques de culture de la vigne et les stratégies de conduite des exploitations. Ces entretiens ont permis d'identifier quelques freins et leviers à la modification des pratiques et ont ainsi permis d'orienter les échanges avec la profession agricole et les partenaires techniques et financiers.

Enfin, afin de mobiliser la profession agricole sur les projets inscrits au contrat de rivière, une commission agricole a été créée dès 2007. Rassemblant notamment les chambres d'agriculture, les fédérations des vins, les services de l'Etat, les services agriculture des départements et des régions, cette commission avait pour objectif de travailler à la mise en œuvre des actions agricoles inscrites au contrat de rivière.

- ▶ Malgré la création d'une commission agricole pour dynamiser cet axe du contrat de rivière, peu d'initiatives ont réellement abouti. La profession agricole ne s'est pas saisie de l'outil contrat de rivière et a donc développé peu d'actions dans ce cadre. La problématique de la contamination des eaux par les produits phytosanitaires est complexe car les sources de pollutions sont diffuses et concernent un grand territoire. Aussi, le contrat de rivière s'est principalement attaché à soutenir les initiatives exemplaires ou pilotes, à l'image de celles engagées par la chambre d'agriculture de la Gironde sur le bassin de l'Engranne ou par certaines communes pour limiter l'utilisation de produits chimiques dans l'entretien des espaces publics. Mais seule une généralisation de ces initiatives permettra une amélioration notable de la qualité de l'eau.

Parallèlement à cette animation, le contrat de rivière avait également pour objectif d'améliorer les connaissances sur la contamination des eaux par les produits phytosanitaires. La voie qui a été privilégiée est celle de l'utilisation de capteurs passifs plus intégrateurs des flux de pollution. Cette technique étant encore expérimentale, plusieurs contacts ont été pris avec les équipes de recherche en charge de son développement (CEMAGREF). Des échanges ont eu lieu avec le bassin de la Charente qui a bénéficié de la mise en place de ces dispositifs. Sur la Dordogne atlantique, le bassin pressenti pour la réalisation de ces mesures est celui de l'Engranne (bassin prioritaire du contrat de rivière et bénéficiant de la mise en place de l'animation de la chambre d'agriculture de la Gironde). La mise en place de ce dispositif de mesures n'a pas été possible à ce jour (principalement pour des raisons financières) mais il pourrait voir le jour en 2014 dans le cadre d'un travail mené par l'Université de Limoges, en partenariat avec l'IRSTEA, sur le bassin de l'Engranne.

2.2 Effluents vinicoles

Les objectifs du contrat de rivière étaient d'améliorer le traitement des effluents vinicoles (fiche A4). Les efforts d'animation ont porté sur le périmètre élargi.

Au cours de la mise en œuvre du contrat de rivière, de nombreux contacts ont été pris avec les différentes parties prenantes pour tenter de faire émerger une stratégie d'accompagnement technique et financier de la profession agricole en vue d'une amélioration du traitement des effluents vinicoles.

Dans ce cadre, l'animateur du contrat de rivière a recueilli plusieurs expériences menées sur d'autres vignobles. De nombreuses rencontres et échanges bilatéraux ont également été organisés avec les acteurs du territoire : CUMA de Saint Magne de Castillon, cave coopérative du Fleix, syndicat des producteurs de Montravel, viticulteurs indépendants, Agrobio, les chambres d'agriculture, le conseil général de la Dordogne, l'Agence de l'eau, l'ONEMA ou encore les syndicats de bassin versant.

En 2008, la chambre d'agriculture de la Gironde a engagé une étude sur l'état du traitement des effluents vinicoles à l'échelle du département. L'animateur du contrat de rivière n'a pas été associé à cette étude malgré plusieurs demandes. En décembre 2012, avec l'appui de différents partenaires co-financeurs de cette étude, une convention de mise à disposition de l'étude a été signée entre la chambre d'agriculture et EPIDOR. Aussi, la récupération de ces éléments en fin de contrat de rivière n'a malheureusement pas permis de les mettre à profit dans le cadre de l'animation de ce volet.

En ce qui concerne le département de la Dordogne, les élus du comité de rivière ont eu plusieurs échanges (rencontres, courriers) notamment avec la chambre d'agriculture mais aussi avec les partenaires financiers pour envisager la mise en place d'une animation spécifique sur ce sujet. Si des pistes de partenariat ont pu être dégagées, aucune n'a pu se concrétiser.

- ▶ Malgré un portage politique fort par les élus du comité de rivière et les prises de contact avec la profession agricole et ses représentants, ce volet a été difficile à faire avancer. Le principal frein semble financier. La situation devrait s'améliorer sur le vignoble girondin. En effet, la chambre d'agriculture, le conseil général de la Gironde, la région Aquitaine et l'agence de l'eau Adour Garonne ont signé en 2013 une convention d'accompagnement technique et financier des viticulteurs sur les bassins prioritaires identifiés dans l'étude départementale.

2.3 Epanchages

Les objectifs du contrat de rivière étaient d'améliorer les connaissances sur les pratiques d'épandage dans le fond de vallée de la Dordogne et d'en évaluer les impacts sur la ressource en eau (fiche A5). Les efforts d'animation ont porté sur le périmètre strict.

Une étude sur les pratiques d'épandage réalisée dans le fond de la vallée de la Dordogne a été lancée par EPIDOR entre 2009 et 2010. Cette étude a été confiée au bureau d'études NCA Environnement. Il s'agissait d'évaluer la pression d'épandage subie par le fond de vallée, d'analyser les pratiques et de proposer des préconisations sur les modalités d'épandage et de stockage. Pour répondre à ces objectifs, cette étude s'est tout d'abord attachée à déterminer la surface potentiellement épanchable par commune. Elle a ensuite déterminé le volume d'effluents épanchés par les activités domestiques, agricoles ou encore industrielles sur ce même territoire. Une pression d'épandage a ainsi pu être estimée pour chaque commune. L'étude s'est également intéressée aux pratiques d'épandage et a abouti à des recommandations pour limiter les incidences sur la ressource en eau.

Cette étude a été suivie par un comité de pilotage (commission agricole du contrat de rivière élargie à certains acteurs du territoire) qui s'est réuni à 5 reprises.

Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- La faible disponibilité de terrains aptes à l'épandage en Gironde réduit fortement le recours à ce mode de traitement des effluents.
- En ce qui concerne la filière élevage, des améliorations sont possibles sur la récupération des effluents et la gestion des dépôts au champ.
- En ce qui concerne la filière vinicole, des efforts doivent être faits pour améliorer la collecte, le stockage et le traitement des effluents.

Ces éléments ont permis d'alimenter les réflexions sur le traitement des effluents vinicoles, certains secteurs ne pouvant plus accueillir de nouveaux volumes sans risquer une atteinte à la ressource en eau.

2.4 Assainissement domestique

Les objectifs du contrat de rivière étaient d'améliorer le traitement des eaux usées domestiques (fiches A6, A7 et A8). Les efforts d'animation ont porté sur les communes riveraines de la Dordogne.

Ce volet comporte des actions de construction ou de réhabilitation de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques mais également des actions d'amélioration des réseaux de collecte. L'orientation des financements, notamment ceux de l'agence de l'Eau, vers les priorités ERU a permis de résorber les principaux points noirs. Au bilan du contrat de rivière, 47 projets ont été réalisés ou sont sur le point de l'être. Ils ont permis d'améliorer le traitement d'une pollution de plus de 40 000 équivalent-habitants. Seuls 2 projets inscrits au contrat de rivière n'ont pas pu aboutir au cours des 5 années. Ils concernent les communes de Saint-Pierre d'Eyraud et Bergerac. Des échanges ont cependant eu lieu avec les élus de ces communes et des études sont en cours sur Bergerac.

Tableau 2 : Communes ayant engagé des travaux d'amélioration du traitement des eaux usées

Arveyres	Le Buisson de Cadouin
Badefols sur Dordogne	Libourne
Beychac et Caillau	Limeuil
Branne	Montcaret
Cabara	Mouleydier
Cours de Pile	Moulon
Creysse	Pineuilh
Gardonne	Port Sainte Foy
Génissac	Saint Germain et Mons
Gensac	Saint Magne de Castillon
La Force	Saint-Loubès
Lalinde	St Capraise de Lalinde
Lamonzie Saint Martin	Vayres
Lamothe Montravel	Vélines

- Malgré des taux d'aides attractifs, les investissements nécessaires à la création ou à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement sont bien souvent très importants, surtout pour les plus petites communes. La priorisation des aides de l'agence de l'eau, qui visait à cibler les priorités de la directive eaux résiduaires urbaines, a pu pénaliser les projets qui n'étaient pas soumis à cette réglementation, bien souvent par un report de leur réalisation. Mais cette priorisation des aides a également permis de résorber la plupart des points noirs du territoire. Les quelques points noirs relictuels relèvent ainsi davantage de problématiques de réseau et de collecte, comme par exemple à Bergerac, Sainte Foy la Grande ou encore Libourne.

Témoignage de Jean-Claude MAILLAT, Maire de Lamothe-Montravel

Le bourg de la commune de Lamothe-Montravel se trouve à proximité immédiate de la Dordogne et certaines habitations généraient des rejets qui rejoignaient *in fine* la rivière, qui est classée au titre de Natura 2000, et qui posaient problème sur le plan sanitaire (odeurs). En 2007, la commune de Lamothe-Montravel décide donc de lancer une étude sur l'assainissement de son bourg.

A l'issue de cette étude, la commune a choisi de créer un filtre planté de roseaux avec un rejet dans la Dordogne, ce qui a nécessité une canalisation de près d'1 km. La station de 900 EH accueille les eaux du bourg mais également de la maison de retraite située sur la commune. Le projet a été mené à bien au moyen de deux tranches de travaux.

La commune n'était pas prioritaire pour l'obtention de financements mais elle a réussi à obtenir, grâce à son inscription au contrat de rivière et grâce à la mobilisation des élus locaux, les aides publiques nécessaires à la réalisation du projet.

Par ailleurs, une action spécifique a également été engagée vis-à-vis des hébergements de plein air. Une enquête a ainsi été adressée aux campings riverains de la Dordogne afin de connaître les modalités de traitement de leurs eaux usées. Cette action a été menée en partenariat avec les syndicats de l'hôtellerie de plein air de la Dordogne et de la Gironde. Sur les 10 campings riverains de la Dordogne, seuls 3 ont répondu à cette enquête, tous raccordés à un réseau collectif ou sur le point de l'être.

Enfin, dans le cadre de ce volet du contrat de rivière, une étude a été réalisée par EPIDOR en 2008 dans le cadre d'un stage. Cette étude visait à établir un état des lieux de l'assainissement non collectif sur le territoire et s'est appuyée pour cela sur les techniciens des SPANC. L'objectif était d'analyser la sensibilité du territoire et d'identifier des secteurs prioritaires pour la mise aux normes des systèmes individuels de traitement des eaux usées. Si cette étude n'a pas pu être menée à son terme, elle a tout de même permis d'apporter des éléments d'analyse intéressants, comme la définition de zones sensibles à l'échelle du territoire, et d'améliorer les connaissances (état des lieux des SPANC et des installations d'assainissement non collectives).

2.5 Qualité bactériologique

Les objectifs du contrat de rivière étaient de restaurer et préserver la qualité des eaux pour les loisirs aquatiques (fiches A8 et A9). Les efforts d'animation ont porté sur le périmètre strict.

En lançant les premières éditions du Big Jump en 2009, en partenariat avec le conservatoire des rives de la Dordogne, le contrat de rivière a permis de sensibiliser les élus et acteurs du territoire à l'importance de la préservation d'une qualité d'eau « baignable ».

Au cours des 5 années du contrat, l'animateur du contrat de rivière a également accompagné les communes dans la réalisation de leur profil des eaux de baignade, notamment la communauté de communes du Pays Foyen ou encore la mairie de Bergerac. A noter par ailleurs, que d'autres collectivités du territoire (Saint Christoly de Blaye, Lanquais, Le Buisson de Cadouin, ...) ont choisi de s'inscrire dans la démarche groupée de réalisation des profils de baignade lancée par EPIDOR en 2010.

L'animateur a également accompagné Limeuil, Bergerac et Castillon dans leurs projets de création de zone de baignade sécurisée en rivière. Au terme du contrat, si ces projets sont toujours d'actualité, aucun n'a abouti.

Enfin, en 2011, une rencontre a été organisée avec les conseils généraux et les services de l'Etat pour évoquer la question de la qualité bactériologique des eaux de la Dordogne. Cet échange a donné lieu à la réalisation de deux campagnes bactériologiques au cours de l'été afin de mieux appréhender l'évolution de ce paramètre sur la Dordogne et d'estimer les éventuels efforts à faire en terme de traitement bactériologique des rejets des dispositifs d'assainissement.

2.6 Effluents industriels

Les objectifs du contrat de rivière étaient d'améliorer le traitement des effluents industriels (fiche A10). Les efforts d'animation ont porté sur le périmètre strict.

Faute de temps à y consacrer, cet axe du contrat de rivière n'a pas pu faire l'objet d'une animation très active au cours des 5 années du contrat de rivière. Un recensement des principaux sites industriels a été réalisé sur la base des données transmises par l'Agence de l'eau (établissements soumis à redevance) et un questionnaire leur a été adressé dans le cadre du bilan mi-parcours du contrat de rivière. L'hétérogénéité des filières et des problématiques des différents sites n'a pas permis de mettre en place une démarche collective sur cette problématique. Seuls quelques contacts ont été pris avec certains industriels du territoire. Certains ont donné lieu à la réalisation de visites de sites et à des échanges avec les responsables « environnement ».

Plusieurs cas de pollutions accidentelles montrent pourtant que des améliorations restent possibles pour limiter l'impact des activités industrielles sur la ressource en eau.

- Les industriels du territoire disposent tous d'autorisations réglementaires pour leurs activités et font l'objet de contrôles. Il est donc difficile de les convaincre de modifier leurs installations.

2.7 Objets flottants

Les objectifs du contrat de rivière étaient de mettre en place une gestion des objets flottants (fiche A11). Cette action portait sur l'axe Dordogne.

La problématique des objets flottants a été évoquée dès la phase d'élaboration du contrat de rivière. Au cours de sa mise en œuvre, plusieurs épisodes de crue (notamment celui de juin 2010) ont réactivé ce sujet. Plusieurs débats se sont ainsi tenus lors des comités de rivière.

La solution qui a été prospectée dans le cadre du contrat de rivière est la récupération de ces flottants au niveau de l'un des ouvrages du bergeracois et l'amélioration de l'information auprès des navigants lors des épisodes de dévalaison massive. Aussi, ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges avec EDF. L'entreprise a engagé une étude de faisabilité d'implantation d'un dispositif de récupération sur le barrage de Mauzac. Cette première étude se base sur une extrapolation de travaux menés sur le bassin de l'Adour. EDF devait lancer une étude plus précise sur le barrage de Mauzac, en vue de déterminer les flux et les volumes des différents objets transitant au niveau des différentes parties de l'ouvrage mais cette étude n'a pas été lancée à notre connaissance.

L'animateur du contrat de rivière a également été associé à des échanges entre les services de l'Etat, VNF et EDF pour définir des solutions permettant de garantir la sécurité des usagers. Dans ce cadre, VNF a mis en place des alertes à la batellerie spécifique en période de forte dévalaison d'herbiers.

- ▶ L'installation d'un dispositif de récupération des flottants au niveau de l'un des ouvrages du bergeracois pose plusieurs questions : quelle efficacité possible d'un tel dispositif ? quelle solidarité de bassin mettre en place, notamment sur le plan financier ?

2.8 Bouchon vaseux

Les objectifs du contrat de rivière étaient d'améliorer les connaissances sur le bouchon vaseux (fiche A12). Les efforts d'animation ont porté sur la Dordogne soumise à l'influence de la marée.

L'animateur a suivi tout au long de la mise en œuvre du contrat de rivière les travaux de recherche menés sur le bouchon vaseux, dans le cadre du réseau MAGEST mais également de différents travaux universitaires. Les éléments de connaissance et les questions soulevées par ces travaux ont fait l'objet de présentations régulières en comité de rivière (au moins un point par an).

A l'occasion des réunions des différents partenaires du réseau MAGEST, EPIDOR a demandé à plusieurs reprises à pouvoir bénéficier d'éléments complémentaires concernant à la fois la situation à l'aval de Libourne (si aucune situation d'hypoxie n'est constatée au niveau de Libourne, qu'en est-il plus en aval ?) mais aussi en amont (afin de préciser la limite amont du bouchon vaseux). Ces demandes devraient aboutir à la mise en place d'une station mobile en amont de Libourne pour la saison 2014.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Estuaire de la Gironde et des Milieux associés, plusieurs échanges ont eu lieu avec le SMIDDEST afin de définir des objectifs de débit et d'oxygène dissous pour la partie aval de la Dordogne.

2.9 Synthèse

Plus-values	Limites
<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="248 338 805 555"><p>- La résorption des points noirs en matière d'assainissement domestique</p><p>47 projets sur les 49 inscrits au contrat de rivière ont été ou sont sur le point d'être réalisés. Ce succès est notamment à mettre en lien avec la priorisation des projets permettant de respecter les objectifs de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.</p> <li data-bbox="248 622 805 840"><p>- L'amélioration des connaissances sur le bouchon vaseux</p><p>Le réseau MAGEST, créé en 2004 a permis de collecter de nombreuses données sur la formation et le fonctionnement du bouchon vaseux que le contrat de rivière a porté à la connaissance des acteurs du territoire.</p> <li data-bbox="248 907 805 1061"><p>- La création d'un lieu d'expression et d'échanges</p><p>A travers le comité de rivière, plusieurs usagers de la rivière ont pu faire remonter leurs attentes ou besoins. Ce fut notamment le cas en matière de récupération des objets flottants.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="834 338 1353 533"><p>- Une faible participation de la profession agricole</p><p>La profession agricole travaille depuis plusieurs années à l'amélioration de ses pratiques. Aussi, elle n'a pas saisi le cadre que lui offrait le contrat de rivière pour poursuivre ses efforts en matière de prise en compte des enjeux de l'eau.</p> <li data-bbox="834 600 1353 840"><p>- Difficultés à animer le volet « effluents industriels »</p><p>Le nombre et la diversité des entreprises industrielles installées sur le territoire n'a pas permis de mettre en place de démarche collective d'amélioration des pratiques en vue d'une préservation de la ressource, pourtant des améliorations restent possibles.</p>



Etude préalable sur la qualité des eaux de la Dordogne atlantique – EPIDOR – 2005
Cahier des affluents de la Dordogne atlantique – EPIDOR - 2005
Etude de définition d'un programme de restauration de la qualité de l'eau – EPIDOR - 2007
Etude des épandages réalisés dans le fond de la vallée de la Dordogne – EPIDOR - 2010

VOLET B 1 : PRESERVER LES MILIEUX ET PROTEGER LES ESPECES

Rappel des objectifs du contrat de rivière :

- Restaurer le lit et les berges de la Dordogne,
- Protéger la faune et la flore remarquables,
- Préserver les zones humides banales et patrimoniales,
- Optimiser la gestion des zones de palus en conciliant autant que possible les différents usages,
- Restaurer la libre circulation des poissons migrateurs,
- Améliorer les connaissances sur certaines espèces piscicoles, sur leurs habitats et sur leur dynamique d'évolution.

3.1 Lit et berges de la rivière

Les objectifs du contrat de rivière étaient de préserver et de restaurer le lit et les berges de la Dordogne (fiches B1, B2 et B3). Les efforts d'animation ont porté sur les communes riveraines de la Dordogne.

Le contrat de rivière a apporté une aide à l'organisation des collectivités du territoire pour leur permettre d'intervenir sur le lit et les berges. En 2009, une rencontre a ainsi été organisée, en partenariat avec le conseil général de la Dordogne, afin de permettre aux syndicats de l'Est bergeracois de se rencontrer pour évoquer la possible mutualisation de moyens, notamment de personnels.

Au cours des 5 années de mise en œuvre du contrat de rivière, plusieurs collectivités ont engagé des actions de restauration des berges ou du lit de la rivière. Leurs actions reprennent les préconisations des schémas de gestion du lit et des berges de la Dordogne, réalisés par le cabinet Biotec pour le compte d'EPIDOR.

Les collectivités accompagnées sont :

- La communauté de communes Bergerac Pourpre (intégrée à la communauté d'agglomération bergeracoise au 1^{er} janvier 2013), dans la restauration des berges riveraines du bras de Lamonzie,
- La communauté de communes Castillon-Pujols dans la réalisation de tranches annuelles de restauration des berges puis d'entretien des berges de la Dordogne sur l'ensemble de son linéaire,
- La communauté de communes Montaigne-Montravel (devenue communauté de communes Montaigne Montravel Gurson au 1^{er} janvier 2013) dans le recrutement d'un technicien de rivière, la réalisation de sa programmation, dans la recherche de financements et dans la sensibilisation du grand public notamment à travers la participation à différentes manifestations).

Au-delà des travaux forestiers « classiques » liés à la restauration des berges de la Dordogne, certaines actions exemplaires ou expérimentales ont pu être menées telles que la réouverture de bras en cours de fermeture, la restauration d'une roselière à St Jean de Blaignac par élimination des Erables négundo qui la concurrençaient, la restauration d'une saulaie à St Antoine de Breuilh par le même procédé, le test d'un nouveau matériel amphibie d'élimination de l'élodée sur la retenue du barrage de Bergerac, la lutte contre certaines espèces envahissantes (cannes de Provence, renouées, ...) ...

Ce sont ainsi plus de 50 km de berges de la Dordogne qui ont fait l'objet d'une restauration depuis 2008.

Enfin, en 2010, une commission dynamique fluviale a été créée. Rassemblant des élus, des usagers navigants, les représentants des pêcheurs ou encore les services de l'Etat, cette commission faisait écho à la mobilisation de plusieurs élus girondins s'alarmant des difficultés de navigation sur la Dordogne et souhaitant un entretien du lit de la rivière. Plusieurs propositions ont été débattues au cours de cette réunion mais aucune n'a été mise en place à ce jour.

- Les différences de perceptions de la restauration des berges peuvent conduire à des interventions excessives de la part de certains riverains voire de certaines collectivités.
Les schémas de gestion du lit de la Dordogne ont été élaborés pour offrir un cadre d'intervention sur les berges et le lit de la Dordogne. Ils ont participé à la sensibilisation d'un grand nombre d'élus.

Témoignage de Serge FOURCAUD, Vice-Président du comité de rivière

En 2007, la communauté de communes Montaigne-Montravel, consciente de la fragilité du patrimoine naturel que représente la Dordogne, a souhaité s'engager dans un programme de restauration et de valorisation des berges de la Dordogne.

La communauté de communes a tout d'abord mutualisé un poste de technicien de rivière avec le SITAF de Castillon pour un quart temps. Ce recrutement représente, après déduction des aides publiques, une charge d'environ 3 000 € par an pour la collectivité.

Le technicien a réalisé un diagnostic du territoire et proposé un programme d'actions en déclinant à la parcelle le schéma de gestion des berges de la Dordogne réalisé par le cabinet Biotec pour le compte d'EPIDOR. Ce programme d'actions a ensuite été présenté à l'ensemble des partenaires techniques et financiers et a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général et d'une enquête publique.

Ce programme est découpé en tranche. Depuis 2010, la communauté de communes a réalisé 3 tranches de travaux de restauration pour plus de 200 000 € correspondant principalement à des travaux forestiers. Pour la réalisation de ces travaux, la collectivité a fait appel à des entreprises spécialisées mais également à une association d'insertion.

En parallèle de ces tranches de restauration, de nombreuses actions de sensibilisation des riverains, de la population locale mais aussi des scolaires se sont déroulées. Une réflexion est actuellement en cours pour mettre en place un sentier d'interprétation sur la biodiversité sur les chemins de randonnée longeant la rivière.

3.2 Faune/Flore

Les objectifs du contrat de rivière étaient de préserver les espèces patrimoniales, les habitats naturels et de lutter contre les espèces indésirables (fiches B4 et B8). Les efforts d'animation ont porté sur le périmètre strict.

La majorité des actions réalisées sur ce volet a concerné les espèces envahissantes ou indésirables. En effet, dans le cadre des travaux de restauration des berges de la Dordogne portés par les collectivités, plusieurs interventions ont concerné l'élimination de foyers d'espèces envahissantes ou jugées indésirables en bord de rivière telles que les renouées du Japon, les cannes de Provence, les bambous ou encore l'Egeria. La plupart de ces actions visent à limiter l'expansion de ces espèces et à réduire leur impact sur la végétation autochtone ou sur les usages. Certaines actions ont été conduites dans un cadre expérimental comme sur la commune de Bergerac avec le test d'un faucardeur amphibie sur l'élodée ou sur le territoire de la communauté de communes Montaigne Montravel Gurson avec l'écorçage d'érables *negundo* pour limiter leur concurrence avec une saulaie.

Dans le cadre du contrat de rivière, une étude a également été engagée sur le Silure afin de préciser l'état des populations de cette espèce et d'améliorer les connaissances sur son comportement, en cherchant notamment à démontrer une éventuelle prédation sur les espèces de poissons migrateurs. Après deux années de suivi, cette étude a permis de marquer plus de 500 individus, principalement sur le bergeracois. Cette étude se base sur des enquêtes menées auprès des pêcheurs de loisirs et sur la réalisation de pêches scientifiques. Elle se base sur un principe de capture, marquage et recapture des individus. L'analyse des contenus stomacaux et des déplacements des individus capturés permet de conforter les hypothèses sur la biologie et le comportement de ce poisson. Cette étude sera prolongée en 2014 pour confirmer les premières analyses.

En ce qui concerne les espèces patrimoniales, l'animateur a suivi les différents travaux menés sur l'angélique des estuaires par le conservatoire botanique sud atlantique, sur la loutre ou encore le vison. Les informations, telles que les données de présence ou encore les bonnes pratiques de gestion de ces espèces, ont été transmises aux différents acteurs du territoire concernés (ASA, techniciens de rivière, ...). L'animateur a également participé aux comités de pilotage des sites Natura 2000 du territoire : vallée de la Dordogne, vallée de l'Engranne, vallée du Gestas et palus d'Izon-St Loubès.

Pour ce qui est des poissons migrateurs, l'association Migrateurs Garonne Dordogne (MIGADO) réalise les suivis de reproduction et les comptages des individus. Ils ont notamment produit les rapports annuels relatifs au suivi des Aloses feintes et des Lamproies fluviatiles. Les données issues de ces rapports permettent de débattre des mesures de gestion à adopter au niveau du groupe « migrants » du bassin de la Dordogne.

Par ailleurs, l'animateur du contrat de rivière a participé à plusieurs enquêtes publiques afin de s'assurer de la compatibilité de projets notamment avec la préservation de la faune, de la flore et de leurs habitats : ouverture ou extension de sites d'extraction de granulats, passage de réseaux sur ou sous la Dordogne (réseau électrique, canalisation de gaz, ...)

- Les coûts d'élimination de certaines espèces (liés à la nécessité de procéder à des décaissements importants) et les difficultés pour contrôler leur expansion constituent un frein à l'action des collectivités. Les techniciens de rivière peuvent par leur travail de terrain sensibiliser les riverains et éviter ainsi les plantations d'espèces ornementales inadaptées : herbes de la pampa, bambous, ...

3.3 Zones Humides

Les objectifs du contrat de rivière étaient d'améliorer les connaissances et de préserver les zones humides (fiche B5). Les efforts d'animation ont porté sur le périmètre élargi.

Un porter à connaissance et un guide sur la gestion et la préservation des zones humides ont été envoyés au cours de l'été 2008 à toutes les communes et communautés de communes du territoire, ainsi qu'aux partenaires techniques du contrat de rivière.

Le 30 janvier 2009, à l'occasion de la journée mondiale des zones humides, EPIDOR a organisé une journée technique sur le thème « Comment prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme ? ». 87 participants ont assisté à cette rencontre. Les actes de cette journée, qui se présentent sous la forme d'une vidéo de 20 minutes, ont été adressés par mail à l'ensemble des participants mais également à toutes les communes et communautés de communes du périmètre strict ainsi qu'aux partenaires techniques du contrat de rivière.

Cet effort d'animation a entraîné de nombreuses sollicitations, de la part des élus, mais aussi parfois de porteurs de projets, pour obtenir des renseignements complémentaires ou un accompagnement sur la prise en compte des zones humides. Ce sont ainsi près d'une cinquantaine de contacts qui ont été établis dans l'année qui a suivi cette réunion. Aussi, en 2009, l'Agence de l'eau Adour Garonne avait proposé aux membres du comité de rivière de créer une cellule d'assistance technique « Zones Humides » (CATZH) pour accompagner le territoire dans la préservation et la restauration de ces milieux, par exemple dans la réalisation et la mise en œuvre de plans de gestion. Malgré des financements incitatifs, le comité de rivière n'a pas souhaité donner suite à cette proposition. Il faut noter également l'existence d'une CATZH au Conseil Général de la Gironde. Cette cellule a notamment élaboré en 2010 un schéma départemental des zones humides.

L'animateur a accompagné plusieurs projets de préservation ou de restauration de zones humides : restauration du grand marais d'Arveyres, classement des zones humides riveraines de la Lidoire en zone d'aménagement différé, effacement de l'étang de Cessac, ... Par ailleurs, plusieurs collectivités ont associé EPIDOR à l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme (SCOT, PLU), plus spécifiquement sur la question des trames vertes et bleues, ce qui a permis de formuler des recommandations sur les enjeux de l'eau en général. Par ailleurs, les informations diffusées dans le cadre du porter à connaissance ont également été utilisées par différents pétitionnaires dans le cadre de projets soumis à la réglementation sur l'eau.

L'enquête réalisée à mi-parcours du contrat de rivière révélait que 13 communes avaient pris en compte les zones humides dans leur document d'urbanisme et que 30 étaient en train de le faire. Ces résultats doivent être analysés au regard de différents critères.

- Le premier est que, malgré l'importante communication mise en place, la notion de zone humide reste parfois abstraite pour certains. Ainsi, certaines communes font un amalgame entre zone humide et zone inondable et déclarent donc protéger les zones humides en respectant le PPRI.

- Le second critère est relatif à la capacité que l'on peut avoir à évaluer la « bonne » prise en compte des zones humides dans un document d'urbanisme : peut-on considérer qu'une commune a pris en compte les zones humides à partir du moment où elle y fait référence dans le rapport de présentation, et même si ça ne se traduit pas au niveau de son règlement d'urbanisme ? A partir de quelle proportion de zones humides classées en zone à urbaniser peut-on considérer que la prise en compte n'est pas suffisante ? Si une commune classe les zones humides en zone agricole plutôt qu'en zone naturelle, est-ce « suffisant » ?

- Enfin, les résultats peuvent également être analysés au regard du nombre de communes informées. 271 communes ont reçu un porter à connaissance communal. Mais certaines d'entre elles ne disposent pas de document d'urbanisme ou à l'inverse viennent de l'approuver et ne prévoient pas de révision à court terme. En 2008, le nombre de communes susceptibles d'intégrer les zones humides dans leur document d'urbanisme était ainsi évalué à 200 environ, mais ce chiffre a évolué tout au long du contrat de rivière.

Concernant les actions de préservation ou de restauration de ces milieux, les communes enquêtées considèrent qu'elles y contribuent lorsqu'elles se trouvent sur un site Natura 2000 ou lorsqu'un syndicat de bassin versant existe sur leur territoire, ce qui met également en évidence qu'elles ne se sentent pas forcément concernées directement, en tant que commune, par la préservation des zones humides.



Projet réalisé dans le cadre du contrat de rivière

La commune de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières a souhaité protéger les zones humides riveraines de la Lidoire. A partir du porter à connaissance diffusé dans le cadre du contrat de rivière, elle a donc précisé la délimitation de ces milieux au niveau parcellaire et, par délibération du conseil municipal, elle a créé une zone d'aménagement différé (ZAD) sur près de 7 ha. Ce classement lui permettra de préempter ces parcelles en cas de vente et de préserver ces prairies humides d'une éventuelle modification d'occupation des sols.

- La communication importante qui a été mise en place autour de cet axe du contrat de rivière a permis de sensibiliser les élus à l'importance de la préservation de ces milieux. Une prise de conscience est bien constatée. Elle se traduit notamment par l'intégration de ces milieux dans les documents d'urbanisme, principalement au niveau du rapport de présentation. Pourtant, peu de projets de protection ou de restauration sont réellement engagés. Cela peut notamment s'expliquer par le caractère privé de ces terrains, qui constitue un frein à l'action publique.

Témoignage de Jean GROUSSET, Maire de Cessac, et Sébastien LAVIGNE, technicien au SMER'E2M

La commune de Cessac est propriétaire d'un étang d'environ 4 hectares, créé au sein du ruisseau du Gahet, petit affluent de l'Engranne. Pour des raisons sécuritaires (stabilité de la digue) et écologiques (étang envahi par une espèce végétale indésirable en limite d'un site Natura 2000), la commune a décidé en 2009 de supprimer cet étang.

Le syndicat mixte des eaux et rivière de l'entre-deux-mers (SMER'E2M) a accompagné la commune dans ce choix en proposant l'arasement de la digue aval et la restauration des zones humides en lieu et place de l'ancien étang.

Au-delà de l'intérêt écologique, ce projet se veut aussi un outil de développement local basé sur les services culturels que peuvent apporter ces écosystèmes fragiles. Cette restauration écologique est ainsi associée à la création d'infrastructures d'accueil du public : observatoires, cheminements au sein de la zone humide...

L'animatrice du contrat de rivière a notamment apporté des conseils techniques aux différentes étapes du projet et a proposé plusieurs retours d'expérience sur des projets d'effacement d'étangs ou d'aménagement en vue d'une ouverture du site au public.

3.4 Palus

Les objectifs du contrat de rivière étaient d'engager une réflexion sur la gestion des palus en conciliant autant que possible les différents usages (fiche B6). Les efforts d'animation ont porté sur la zone des palus (vallée de la Dordogne à l'aval de Sainte Terre).

Sur la base des résultats de l'étude de l'état et du fonctionnement des palus, réalisée dans le cadre de l'élaboration du contrat de rivière, un séminaire a été organisé le 5 février 2010, en partenariat avec le forum des marais atlantiques, sur la commune de Saint Germain de la Rivière. Ce séminaire a rassemblé près de 50 participants : élus, agriculteurs, associations de protection de la nature, gestionnaires des ouvrages de protection, ... Ils ont débattu autour des différents enjeux des zones de palus : inondation, biodiversité, usages, gestion hydraulique, ... Au terme des débats, les participants se sont accordés sur la nécessité de bâtir un projet de territoire centré sur une gestion collective des palus.

Suite à ce séminaire, deux axes d'animation ont été privilégiés :

- L'amélioration de la prise en compte de la spécificité de ces milieux dans l'aménagement du territoire : ainsi les communautés de communes du Cubzaguais, le syndicat mixte de Pays du Libournais et le SYSDAU, porteurs de SCOT, ont été invités à participer à une réunion d'échange sur la prise en compte des palus dans les SCOT dont ils portent l'élaboration ou la mise en œuvre. Cette réunion a donné lieu par la suite à des échanges bilatéraux avec le Libournais et le Cubzaguais sur cette même thématique.
- L'accompagnement des gestionnaires de digues, principalement les ASA pour les informer des conséquences du décret de 2007 sur le classement des digues et les accompagner dans leurs obligations.

Parallèlement au développement de cette stratégie d'ensemble, l'animateur du contrat de rivière, appuyé par les services du conseil général de la Gironde, a accompagné les acteurs et gestionnaires des palus dans leurs différents projets, par exemple démarches Natura 2000 sur les palus d'Izon et Saint Loubès, restauration du grand marais d'Arveyres, programme de gestion des digues des ASA d'Arveyres Génissac, Moulon-Génissac et Vayres, ...

Cet axe du contrat de rivière a été animé en partenariat étroit avec l'animateur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Dordogne. Dans le cadre de ce programme, d'autres actions ont ainsi été développées comme la réalisation d'une étude menée par l'université de Limoges visant à caractériser la vulnérabilité des palus à une crue centennale. Le contrat de rivière a également permis de lancer, dans le cadre du PAPI, la réalisation d'une étude hydraulique, outil qui sera mis à disposition des acteurs du territoire pour définir une stratégie de gestion des palus intégratrice de différents paramètres et enjeux (état et coût d'entretien des systèmes de protection, pression d'urbanisation, réchauffement climatique, ...).

- La gestion actuelle des palus repose, pour la plupart d'entre eux, sur des gestionnaires privés qui ne disposent que de peu de moyens financiers et techniques. De plus, le périmètre d'intervention de ces gestionnaires n'est pas toujours cohérent d'un point de vue hydraulique. Les évolutions réglementaires et politiques (classement des digues, diminution des finances publiques, acte 3 de la décentralisation, ...) risque d'amener les gestionnaires privés à se réorganiser voire même à inciter certaines collectivités à s'impliquer davantage dans la gestion de ces territoires.

3.5 Poissons migrateurs

Les objectifs du contrat de rivière étaient de restaurer la libre circulation des espèces piscicoles (fiche B6). Les efforts d'animation ont porté sur l'axe Dordogne et sur quelques affluents.

Dans le cadre du contrat de rivière, les efforts d'animation ont porté sur les 3 barrages du bergeracois mais également sur certains affluents prioritaires.

La Dordogne : La question de la libre circulation des migrateurs sur la Dordogne n'est pas un sujet nouveau. Cependant, la mise en œuvre du contrat de rivière a permis de formaliser les attentes des élus et usagers de la Dordogne atlantique quant à l'efficacité des dispositifs mis en place au niveau de ces 3 ouvrages, premiers obstacles sur la Dordogne. Tout au long du contrat, de nombreuses rencontres ont ainsi eu lieu entre EDF et EPIDOR mais également avec les élus du comité de rivière. Plusieurs courriers ont également été adressés à l'ONEMA ou encore au Sous-Préfet de Bergerac pour rappeler les attentes du comité de rivière sur l'efficacité des dispositifs. Si au terme de ces 5 années d'animation certains problèmes persistent, plusieurs améliorations ont tout de même été apportées à ces ouvrages : réparation de la passe à bassins de Bergerac, création d'une passe à anguillettes à Bergerac, mise en place d'un masque de dévalaison et d'arrêts de turbinage à Tuilières, mise en place et affinage d'un protocole de fonctionnement des turbines à Mauzac.

Les affluents : Le contrat de rivière avait identifié 3 affluents stratégiques pour mener des actions de reconquête de la libre circulation des migrateurs : l'Engranne, la Durèze et l'Eyraud. Le contrat de rivière a accompagné les démarches initiées par MIGADO ou les syndicats de bassins versants sur les bassins de l'Engranne, de l'Eyraud et de la Couze. Aucune action n'a émergé sur la Durèze.

Le comité de rivière a également formulé un avis dans le cadre de la deuxième consultation sur le classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 1) et 2). Cet avis a ainsi permis le classement d'ouvrages sur la Couze, l'Engranne et l'Eyraud, cours d'eau sur lesquels des syndicats de bassin versant ont engagé des démarches de restauration des continuités écologiques. Dans ce cadre, le syndicat de la vallée de la couze a d'ailleurs installé, en 2012, un dispositif de franchissement sur le seuil du moulin de la Rouzique (ouvrage n°2) sur la Couze.

Parallèlement, plusieurs actions de communication sur les enjeux de la restauration des migrateurs ont été menées : lâchers d'esturgeons à Castillon la Bataille en présence du comité de rivière, participation à la deuxième université de la lamproie, organisation d'un séminaire sur l'avenir des migrateurs, ... Cette sensibilisation des membres du comité de rivière a permis aux acteurs du territoire de mieux connaître la situation des populations de migrateurs sur le bassin de la Dordogne. L'expression collective et la mobilisation des acteurs du territoire sur cet enjeu dans le cadre des comités de rivière a permis de contribuer à différentes réflexions plus globales menées à l'échelle du bassin de la Dordogne, comme le renouvellement de la convention éclusées ou encore l'élaboration de la note « Gestion équilibrée et durable pour la ressource en eau » établie par l'Etat dans le cadre du renouvellement de concession de la chaîne de la Haute-Dordogne.

Cet axe du contrat de rivière a fait l'objet d'un portage politique fort comme en témoigne cette rencontre entre Serge FOURCAUD, Vice-Président du comité de rivière, et Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'environnement.



- ▶ Malgré plusieurs travaux d'amélioration des dispositifs de franchissement sur les ouvrages du bergeracois au cours des dernières années, des efforts restent à faire au regard de la position stratégique qu'occupent ces barrages dans le bassin de la Dordogne et de l'effet de cumul lié à leur proximité. Des efforts doivent donc être faits pour améliorer encore l'efficacité des dispositifs de franchissement existants à la montaison et à la dévalaison et pour toutes les espèces.

Au terme du contrat de rivière, plusieurs démarches de reconquête sont en cours sur la Couze, l'Eyraud-Barailler et l'Engranne. Mais il faut noter que les contraintes juridiques et financières liées à l'équipement des ouvrages privés peuvent constituer un frein à la mise en place d'opérations groupées de restauration de la libre circulation sur les affluents par les collectivités. Les nouveaux classements des cours d'eau au titre de l'article L214-17 ainsi que les initiatives telles que l'animation mise en place dans le département de la Gironde devraient faciliter l'action des collectivités.

3.6. Synthèse

Plus-values	Limites
<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de plus de 50 km de berges Les programmations des collectivités en matière de restauration des berges ont permis de redonner de la naturalité et de conserver des milieux intéressants pour la biodiversité. - Amélioration de la prise de conscience sur l'intérêt des zones humides La diffusion du porter à connaissance sur les zones humides a permis de sensibiliser les élus du territoire, et notamment les maires, à l'enjeu de la préservation de ces milieux. - Mobilisation politique forte en faveur des migrateurs Conscients de la forte responsabilité du bassin de la Dordogne en matière de préservation des poissons migrateurs, les membres du comité de rivière se sont prononcés à plusieurs reprises sur les efforts à engager pour la sauvegarde de ces espèces. 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté à passer de la prise de conscience à la prise en compte Si les acteurs du territoire ont pu prendre conscience de la fragilité et de l'intérêt de préserver les espèces et leurs habitats, la traduction concrète de cette conscience dans les projets du territoire reste encore faible.



-
- Schéma de gestion des berges et du lit de la Dordogne Bergerac- Sainte Terre – EPIDOR – 2006*
Cartographie des zones humides de la Dordogne atlantique, Rapport – EPIDOR – 2007
Analyse de la prise en compte des zones humides dans les documents d’urbanisme – EPIDOR – 2007
Guide des zones humides de la Dordogne atlantique – EPIDOR – 2008
Porter à connaissance communal des zones humides – EPIDOR – 2008
Etude de l’état et de la gestion des palus – EPIDOR – 2008
Etude prospective des fonctions des zones humides, secteur Dordogne atlantique – EPIDOR – 2008
Film « Comment prendre en compte les zones humides dans les documents d’urbanisme » - EPIDOR - 2010
Atlas cartographique des palus – EPIDOR – 2010
5 films concernant le territoire des palus – EPIDOR – 2010
Schéma de gestion des berges et du lit de la Dordogne Girac – Mauzac – EPIDOR – 2012

VOLETS B2 ET B3 : GERER LA RESSOURCE EN EAU

Rappel des objectifs du contrat de rivière :

- Dynamiser la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et du Plan de Gestion de l'Étiage (PGE).

4.1 Inondations

Les objectifs du contrat de rivière étaient de dynamiser localement la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) (fiche B10). Les efforts d'animation ont porté sur l'axe Dordogne.

L'animateur du contrat de rivière a assisté l'animateur du PAPI dans l'opération de pose de repères de crues sur les communes les plus exposées au risque d'inondation. Au terme du contrat de rivière, ce sont ainsi 30 communes qui ont été équipées, faisant de la Dordogne atlantique le territoire du bassin de la Dordogne le plus équipé en repères de crues. 67 repères de crues et 2 échelles de crues ont ainsi été posés sur le territoire (sur 77 à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Dordogne).

Tableau 3 : liste des communes ayant posé un ou plusieurs repères de crues

Dept	Commune	Dept	Commune
24	PORT STE FOY ET PONCHAPT	33	CIVRAC-SUR-DORDOGNE
24	MONTCARET	33	SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON
24	PRIGONRIEUX	33	SAINT-PEY-DE-CASTETS
24	LAMOTHE-MONTRAVEL	33	SAINT-VINCENT-DE-PERTIGNAS
24	SAINT-SEURIN-DE-PRATS	33	VAYRES
33	LIBOURNE	33	VIGNONET
33	STE-FOY-LA-GRANDE	33	BRANNE
33	PINEUILH	33	CABARA
33	ST SULPICE DE FALEYRENS	33	CASTILLON-LA-BATAILLE
33	SAINT-LOUBES	33	CUBZAC-LES-PONTS
33	IZON	33	FLAUJAGUES
33	MOULON	33	MOULIETS-ET-VILLEMARTIN
33	SAINTE-FLORENCE	33	PESSAC-SUR-DORDOGNE
33	SAINTE-TERRE	33	SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC
33	TAURIAC	33	GENISSAC

L'animateur a également accompagné certaines collectivités dans la réalisation de leur plan communal de sauvegarde ou dans les réflexions lancées à l'échelle de sous-bassins comme par exemple sur le bassin de l'Escouach ou encore sur le Rieuvert.

Les supports de communication (comme le grand livre sur les inondations) ont été largement mis à disposition du territoire (Presqu'île d'Ambès, Sainte Foy la Grande, St Magne de Castillon, ...)

L'animateur du contrat de rivière a également réalisé un suivi des différents événements survenus pendant le contrat de rivière : ruissellements en 2008, tempête en 2009 ou encore crue printanière en 2010.

Le soutien de l'animateur du contrat de rivière a permis de dynamiser la mise en œuvre du PAPI principalement sur les actions de pose de repères de crues et sur la définition d'une stratégie sur le territoire des palus (voir précédemment). La connaissance du territoire et les retours des différents acteurs ont également permis de préparer l'élaboration d'un deuxième PAPI actuellement en cours d'instruction.

Témoignage de Robert PROVAIN, Maire de Sainte Foy la Grande (33)

La proximité de la Dordogne a longtemps représenté un atout pour le commerce et le développement d'une bastide comme Sainte Foy la Grande. Mais cette proximité rend aujourd'hui la commune vulnérable aux inondations.

Les dernières grandes inondations qui ont marqué la bastide sont celles de janvier 1843, mars 1912, ou encore décembre 1944.

L'équipement du haut bassin de la Dordogne pour la production hydroélectrique, dans les années 40-50, a entraîné la disparition des petites et moyennes crues. Aussi, les habitants de la commune ont perdu la mémoire des crues. Pourtant, le risque est toujours là. Le diagnostic réalisé par EPIDOR, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, souligne que les crues peuvent menacer la vie de plus de la moitié de la population foyenne et pénaliser les activités économiques et certains services pendant plusieurs jours : l'hôpital de Sainte Foy est par exemple situé en zone inondable.

Aussi, le conseil municipal de Sainte Foy la Grande a décidé de répondre favorablement à la proposition d'EPIDOR de poser des repères de crue afin de matérialiser à la vue de tous, la hauteur des eaux atteintes lors des crues de 1783, 1848 et 1944.

Sur les conseils d'EPIDOR, la commune a ainsi sélectionné 4 sites très passants pour apposer des repères de crues dans les secteurs les plus vulnérables, comme sur les quais ou encore dans le centre de la ville au niveau de l'école primaire. EPIDOR a ensuite pris en charge la réalisation de levés par un géomètre pour reporter les niveaux d'eau atteints lors de ces crues. L'EPTB a ensuite organisé une commande groupée des repères de crues avec d'autres communes, ce qui a permis de réduire les coûts de fabrication pour la commune. Enfin les services techniques de la ville ont pu procéder à la pose des repères selon les indications du géomètre.

Le nombre de repères de crue récemment posés sur le bassin de la Dordogne témoigne de la prise de conscience des élus de leur responsabilité en termes de sensibilisation des populations.

4.2 Etiage

Les objectifs du contrat de rivière étaient de dynamiser localement la mise en œuvre du plan de gestion des étiages (PGE) (fiche B9). Les efforts d'animation ont porté sur les affluents de la Dordogne.

Au cours du contrat de rivière, l'animateur du contrat de rivière a aidé l'animateur du PGE à mettre en place un réseau partenarial de suivi de l'étiage. En 2013, ce sont ainsi cinq techniciens de rivière qui ont participé au suivi hebdomadaire de 13 cours d'eau : Moron, Engranne, Gamage, Lidoire, Estrop, Couze, Louyre, Seignal, Gardonnette, Eyraud, Caudeau, Conne, Couzeau.

Afin de fiabiliser le suivi d'étiage, cinq échelles limnimétriques ont été posées (le Couzeau, la Gamage, le Caudeau, la Lidoire et le Seignal). Par ailleurs, deux échelles tricolores pédagogiques ont été installées sur la Couze et la Louyre.

A l'occasion de la pose de la première échelle tricolore, en 2009 sur la Couze, une conférence sur la gestion quantitative de la ressource en eau s'est tenue à Bayac en présence de 25 personnes.

L'animateur du contrat de rivière a également organisé des visites de terrain en présence de différentes parties prenantes (syndicats de rivière, ONEMA, DDT, fédération de pêche, profession agricole) sur certains affluents subissant des étiages particulièrement sévères : la Gamage et le Seignal. Ces visites ont permis de mettre en évidence les différents problèmes rencontrés sur ces bassins en matière de partage de la ressource. Une synthèse de ces rencontres a été réalisée et communiquée aux différentes parties prenantes pour tenter d'améliorer la situation.

Ce réseau partenarial de suivi de l'étiage a également permis de relayer les problématiques quantitatives du territoire au sein des cellules de gestion de la ressource en eau pilotées par les services de l'Etat.

Témoignage d'Alain DELBURG, Président du SMER'E2M, et Sébastien LAVIGNE, Technicien au SMER'E2M (33)

Le syndicat de l'Engranne et de la Gamage a été créé en 1971. Depuis janvier 2013, il est devenu le syndicat mixte des eaux et rivières de l'entre-deux-mers après fusion avec d'autres syndicats de bassin versant d'affluents de la Dordogne et de la Gironde. Il regroupe actuellement 63 communes et dispose de 2 techniciens de rivière.

Il existait depuis 2006 un suivi informel de l'étiage réalisé par le technicien de rivière sur l'Engranne et la Gamage : surveillance du respect des débits réservés et de l'état du milieu. En 2010, le syndicat a intégré le réseau partenarial de suivi de l'étiage du bassin de la Dordogne.

Dans ce cadre, les techniciens réalisent des relevés hebdomadaires du niveau des eaux de l'Engranne et de la Gamage selon un protocole commun à tous les techniciens du bassin. Ils bénéficient pour cela de la formation et de l'assistance de l'EPTB. Les mesures sont transmises à l'EPTB qui édite un bulletin hebdomadaire de suivi de l'étiage. Ces observations sont également présentées en cellule de gestion de la ressource en eau et permettent aux services de l'état de prendre d'éventuelles mesures de restriction des usages de l'eau si nécessaires.

Suite à l'observation de mortalités piscicoles sur la Gamage, EPIDOR a organisé, en partenariat avec le syndicat, une visite de terrain afin de dresser un état des lieux partagé des conditions de fonctionnement hydrologique du bassin et des prélèvements qui y sont pratiqués.

Le syndicat, accompagné d'EPIDOR, a également équipé la station de suivi d'une échelle limnimétrique afin de fiabiliser les données de débits sur la Gamage.

4.3 Synthèse

Plus-values	Limites
<ul style="list-style-type: none">- Amélioration de l'information sur le risque d'inondation Par la pose de repères de crues et la mise en place d'une animation spécifique sur le territoire des palus, fortement exposé aux inondations, le contrat de rivière a contribué à renforcer l'information et la connaissance du risque sur son territoire.- Amélioration des connaissances sur l'incidence de l'étiage sur les milieux aquatiques Par la mobilisation des techniciens de rivière au sein du réseau partenarial du suivi de l'étiage et par l'organisation de reconnaissances de terrain sur des bassins sensibles à l'étiage, le contrat de rivière a contribué à améliorer les connaissances sur l'incidence de l'étiage sur les milieux aquatiques des affluents de la Dordogne atlantique.	<ul style="list-style-type: none">- Le contrat de rivière ne disposait pas d'un volet sur la gestion quantitative qui lui soit propre mais s'inscrivait dans les stratégies du PAPI et du PGE.



Etude de vulnérabilité des palus à une crue centennale – EPIDOR – 2010

VOLET C : ANIMER, COMMUNIQUER, SENSIBILISER

Rappel des objectifs du contrat de rivière :

- Sensibiliser les élus, les acteurs du territoire et le grand public,
- Optimiser l'implication de chacun dans le contrat de rivière,
- Valoriser les efforts réalisés pour la restauration des rivières,
- Suivre et évaluer le contrat de rivière.

5.1 Communiquer, sensibiliser

Différents moyens de communication et de sensibilisation ont été mobilisés au cours des 5 années notamment :

- L'organisation de **rencontres thématiques** : 2 apér'eu débats (le premier dans le cadre de la consultation sur la note GEDRE, le second dans le cadre des deuxième états généraux de la Dordogne), des journées techniques (2007 sur les migrateurs, 2009 sur les zones humides, 2010 sur les palus, 2012 sur la dynamique fluviale), ...
- La participation à des **projets pédagogiques** pour des primaires, des centres aérés, des collégiens, des lycéens ou encore des étudiants : projet Comenius regio avec deux établissements du bergeracois, interventions à Bordeaux Sup agro, projets pédagogiques des étudiants de Limoges sur les palus, ...
- La mise à disposition ou la diffusion de **supports de communication** pour les acteurs du territoire : exposition sur le bassin de la Dordogne, grand livre sur les inondations, réalisation de lettres d'information et de bulletins de liaison, ...
- La création de **pages internet** dédiées au contrat de rivière. Ces pages sont accessibles sur le site d'EPIDOR www.eptb-dordogne.fr > Actions > Contrat de rivière Dordogne atlantique. L'ensemble des documents (études, rapports, lettres d'information, etc.) sont en téléchargement sur ce site. Le Pays du Grand Bergeracois a également créé une rubrique rivière sur son site internet et y diffuse de l'information sur les cours d'eau de son territoire.
- L'organisation de **manifestations ludiques et festives** : journées de la rivière Dordogne, big jump, semaine du développement durable, ...
- La parution **d'articles dans la presse** et de **reportages dans différents médias** : presse écrite locale, régionale ou spécialisée, télévision, radios.

Ces actions ont permis de remettre la rivière au cœur des débats et de développer une culture de l'eau et de la rivière.

Le Conservatoire des rives de la Dordogne

Le Conservatoire des Rives de la Dordogne est une association créée en 1999 dont le périmètre d'action s'étend de Limeuil au Bec d'Ambès. En 2008, après la signature du contrat de rivière, le conservatoire a souhaité contribuer à l'atteinte des objectifs du contrat de rivière et notamment à :

- Remettre la rivière au centre des préoccupations,
- Créer des lieux et des temps d'échanges et de sociabilité autour et au sujet de la rivière
- Sensibiliser le plus grand nombre à la préservation des milieux aquatiques.

Ainsi le conservatoire a organisé différentes manifestations et temps forts sur le territoire tout au long du contrat de rivière tels que « Apprendre la rivière », « Big Jump », « Rivière et patrimoine ». Il a également organisé des événements plus ponctuels tels que des conférences grand public ou encore le rallye rivière Dordogne. Il a diffusé grâce à son site internet, des lettres d'information et des expositions, des informations sur la rivière et le contrat de rivière.

Par ses actions, le conservatoire des rives de la Dordogne a contribué au développement d'une identité et d'une communauté de la rivière, notamment auprès du monde associatif (clubs de plongée, de canoë, de voile, de randonnée, ...).

www.journeesdelarivieredordogne.com

- La multiplicité des acteurs du territoire et la taille de ce dernier ont nécessité de développer de nombreuses actions de communication et de sensibilisation afin de maintenir la mobilisation du plus grand nombre, de favoriser l'acceptation des actions inscrites dans le contrat de rivière et de faire évoluer certaines pratiques.

Projet porté dans le cadre du contrat de rivière

Le conservatoire des rives de la Dordogne organise chaque année, dans le cadre du contrat de rivière, les journées de la rivière. Cette manifestation invite le grand public à découvrir le patrimoine bâti, naturel et culturel de la Dordogne à travers différentes animations ludiques et festives. Plusieurs centaines de personnes ont ainsi été sensibilisées aux enjeux de l'eau et à la gestion de la Dordogne.



5.2 Animer et suivre

Animation territoriale

Plusieurs réunions ont été organisées afin de mobiliser les acteurs du territoire autour du contrat de rivière. Entre autre, l'ensemble des communautés de communes du périmètre strict du contrat de rivière ont été rencontrées. Par ailleurs, une « relance » a été effectuée auprès des maîtres d'ouvrages à l'occasion du bilan mi-parcours du contrat de rivière (2010) par l'intermédiaire d'une enquête qui les interrogeait sur l'avancement des actions inscrites au contrat.

L'animateur a également accompagné les acteurs et élus du territoire dans leurs projets notamment afin que ces derniers respectent les objectifs du contrat de rivière. En cinq années, ce sont ainsi près de 600 réunions auxquelles l'animateur a participé (voir ci-dessous liste non exhaustive des projets auxquels l'animateur a été associé)

Qualité
PAT Engranne et Puits de la Prade
RCD de la Dordogne
Plan démoustication de la Gironde
Réseau MAGEST
Territorialisation PDM
Profils baignade
Recherche AEP nappe alluviale
Assainissement des communes
Gestion différenciée des espaces communaux
Traitement des effluents vinicoles
Territoires agricoles prioritaires de la Gironde

Information, sensibilisation
Association des riverains du canal de Lalinde
Journées de la rivière
Big Jump
Comenius Regio
Rencontres buissonnières
Semaine du développement durable

Tourisme
Réhabilitation grands moulins de Bergerac
Valorisation du canal de Lalinde
Valorisation des bords de Dordogne
Itinérance cyclable le long de la rivière
Réhabilitation du CIP de Tuilières
Réhabilitation parking de Tuilières
Développement des loisirs nautiques

Milieux, Quantité
Programme d'intervention des syndicats de bassin des affluents
Révision des PPRi
Plan de gestion de l'Angélique des estuaires
Plan de restauration de l'Esturgeon européen
Rivière atelier sur l'Engranne
Natura 2000 Engranne, Gestas, Izon-St Loubès, Dordogne
Stade d'eaux vives
Restauration des palus
Projet de création ou d'extension de gravières
SRCE
Schéma de prévention des inondations de l'Escouach
Programmes de travaux des ASA
SCOT Cubzaguais, Libournais et Bergeracois
PLU et PLU intercommunaux
Suppression étang Laubesc
Animation départementale 33 sur continuité écologique
Observatoire régional de la Faune sauvage
Réseau biodiversité Gironde
SAGE Estuaire de la Gironde et nappes profondes
Conseil de développement Pays du Grand Bergeracois
Semaine de l'eau en Gironde
Aménag'eau
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde
Profil environnemental de la Gironde
Projet ERDF ou GDF sur passage réseau sous rivière
Plan départemental des zones humides de la Gironde
Schéma des rivières de la Dordogne
Réseau aquitain des paysages

Les techniciens de rivière du territoire ont également fait l'objet d'une animation : envoi d'informations techniques, réunions d'échange (effacement d'étang, continuité écologique, partage d'expériences).

Le contrat de rivière a également permis au territoire d'échanger avec les territoires amont, aval ou voisins. A travers le comité de rivière, les acteurs du territoire ont par exemple pu s'exprimer dans le cadre du renouvellement de concession de la chaîne hydroélectrique de la Haute-Dordogne, des échanges ont eu lieu avec l'Estuaire de la Gironde (Grand Port Maritime de Bordeaux, SMIDDEST, ...) ou encore avec le SMEGREG, en charge du suivi des nappes profondes. Ces échanges permettent de décloisonner les frontières administratives et de mettre en cohérence les politiques de gestion de l'eau sur des systèmes qui sont interdépendants.

Les Pays du Grand Bergeracois et du Libournais

Les Pays du Grand Bergeracois et du Libournais sont, avec EPIDOR, à l'initiative du contrat de rivière. Ils ont porté la démarche dès son émergence en 2004 et soutenu l'adjonction d'un volet « développement touristique » aux volets environnementaux afin d'inscrire le contrat de rivière dans une dynamique de développement durable. Les élus des deux pays souhaitaient en effet faire de la Dordogne un atout du développement local, du tourisme et l'image de marque de leur territoire. L'implication des Pays dans le portage et l'animation du contrat de rivière a été un facteur d'ancrage du contrat de rivière dans le territoire. Elle a également permis d'améliorer la transversalité de la politique de l'eau avec les stratégies d'aménagement du territoire (élaboration des documents d'urbanisme, projets structurants du territoire, ...) ou de développement touristique. Les animateurs touristiques des deux Pays ont ainsi été de véritables relais dans la mise en œuvre du volet « développement touristique » du contrat de rivière.

Témoignage de Youenn HUON, Directeur du Pays du Grand Bergeracois, et Jean-Charles JOURDAN, Directeur du Pays du Libournais

L'animation du contrat de rivière a permis de mobiliser les acteurs locaux autour de la rivière. Par exemple, à l'occasion de différentes manifestations festives comme les journées de la rivière Dordogne, qui rassemblent des associations et des acteurs du territoire qui ne se connaissent pas et qui ont permis au fil du temps de développer une dimension affective vis-à-vis de la rivière, ou encore comme le rallye Dordogne qui a rassemblé 22 acteurs différents : associations culturelles, de défense de l'environnement, entreprises locales, ...

Le contrat de rivière a également permis une mise en lumière du territoire vis-à-vis de certains centres de recherche, créant ainsi une émulation et faisant du territoire un centre d'intérêt pour la communauté scientifique, permettant de développer des actions innovantes comme les récents dispositifs de franchissement installés au barrage de Tuilières.

L'animation du contrat de rivière a également permis au territoire de bénéficier d'une expertise locale, ce qui est important notamment pour les plus petites communes.

Le contrat de rivière a également amené les Pays à intégrer la rivière dans les projets de développement, comme par exemple les conventions touristiques qui les lient au département et à la région ou encore dans le développement de coopérations internationales, comme celle actuellement développée entre la Dordogne, la Couze et la rivière Irati en Navarre. En développant les transversalités, l'animation du contrat de rivière a également contribué à une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire, et notamment dans le SCoT du Pays du Libournais, actuellement en cours d'élaboration.

La mise en œuvre du contrat de rivière a été facilitée par la création en 2009 d'une antenne d'EPIDOR en Gironde.

Comité de rivière

Le comité de rivière s'est réuni à 8 reprises pendant la mise en œuvre du contrat de rivière. La participation des membres du comité de rivière à ces réunions n'a pas faibli (une cinquantaine de personnes présentes à chaque réunion). Ces réunions ont permis de diffuser et de faire partager une même culture de la rivière. Elles ont également permis de faire des points réguliers sur l'avancement du contrat et de rediscuter des priorités de l'animation au fur et à mesure des réalisations et des avancées.

Le comité de rivière a également été officiellement sollicité par l'Etat pour donner son avis dans le cadre :

- de la consultation sur le projet de SDAGE et de PDM en 2009,
- de la contribution à l'élaboration de la note GEDRE liée au renouvellement de la concession hydroélectrique de la haute-Dordogne en 2011,
- et de la consultation sur le projet de classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement en 2013.

Les prises de position du comité de rivière ont toutes donné lieu à l'envoi de courriers officiels. L'attachement du comité de rivière à la libre circulation des poissons migrateurs a ainsi fait l'objet de plusieurs courriers adressés à EDF, au Sous-Préfet de Bergerac ou encore à l'ONEMA pour demander une amélioration des dispositifs de franchissement des barrages du bergeracois.

Les chambres d'agriculture ont également été interpellées sur la question du traitement des effluents vinicoles afin de définir un programme d'accompagnement pour la mise aux normes de chais.

Enfin, plus récemment, le comité de rivière a réaffirmé son souhait de voir les spécificités du service de protection contre les crues du bassin de la Dordogne maintenues.

Les commissions

Trois commissions ont été créées au cours du contrat de rivière :

- La commission agricole : cette commission s'est réunie à 7 reprises. Initialement créée pour dynamiser la mise en œuvre des actions du volet agricole du contrat de rivière, cette commission a évolué en comité de pilotage de l'étude sur les épandages réalisés dans le fond de vallée de la Dordogne (5 réunions spécifiques à cette étude).
- La commission tourisme : cette commission a été créée pour définir le cadre de la mise en place des actions du volet « Mise en valeur et développement du territoire » du contrat de rivière. Elle s'est réunie à deux reprises et a permis l'extension de l'entente interdépartementale touristique de la vallée de l'Isle à la vallée de la Dordogne.
- La commission dynamique fluviale : elle s'est réunie une fois, en janvier 2013, suite à l'interpellation des élus du comité de rivière par des maires de Gironde sur l'évolution du lit de la rivière.

Les permanences

L'animateur du contrat de rivière a tenu des permanences le premier mercredi de chaque mois.

De 2005 à 2006, ces permanences se sont tenues à Pineuilh, de 2007 à 2009, à Sainte Foy la Grande et depuis 2009 à Bergerac – Saint Laurent des vignes.

Au début de leur mise en place, ces permanences ont principalement été fréquentées par des particuliers qui cherchaient à s'informer ou à être conseillés : problèmes de riveraineté, érosion de berges, qualité de la rivière, ... Moins fréquentées les dernières années, les permanences ont tout de même permis de prendre des rendez-vous avec les élus ou techniciens des collectivités environnantes.

- Malgré plusieurs rencontres, certains élus et acteurs du territoire n'ont pas engagé de réelles actions dans le cadre du contrat de rivière, la principale raison évoquée étant financière.

Depuis le lancement du contrat de rivière, les débats en comité de rivière et les échanges sur le terrain montrent que le niveau d'information sur les enjeux de l'eau a augmenté. L'animation a ainsi contribué à faire partager à différents acteurs une même culture de la rivière.

Témoignage de Benoît WIBAUX, Directeur adjoint de la délégation Atlantique Dordogne de l'Agence de l'eau

L'Agence de l'eau Adour Garonne est membre du groupe projet depuis le début. Elle a vraiment été partie prenante dans l'élaboration puis la mise en œuvre du contrat de rivière Dordogne atlantique. Le volet animation du contrat représentait une attente forte des partenaires de ce contrat. Il est toujours délicat d'évaluer cette animation car il faut tenir compte de plusieurs facteurs : le territoire, l'animateur mais aussi les élus qui portent la démarche.

Concernant le contrat de rivière Dordogne atlantique, il faut souligner le travail qui a été accompli par les élus du comité de rivière qui ont porté cet outil, qui se sont mobilisés et qui ont pris des positions fortes sur certains sujets. Cela a par exemple permis à l'Agence de l'eau de demander à EDF d'accélérer le programme d'amélioration de la continuité écologique sur les barrages du Bergeracois en tenant compte de la problématique des déchets flottants dans leur exploitation.

L'Agence de l'eau était un peu sceptique au lancement de ce contrat de rivière. Il concernait un grand territoire et comportait un volet développement touristique qui ne rentrait pas dans le schéma classique d'un contrat de rivière. Il a fallu batailler aussi sur la priorisation des actions en fonction de leur efficacité attendue au regard de la politique de bassin. Mais au final, ce contrat aura justement permis de décliner localement les stratégies du bassin de la Dordogne à l'échelle de la Dordogne atlantique et réciproquement. Une des conséquences positives de ce contrat est la volonté du territoire de s'inscrire dans une démarche de SAGE. Le SAGE Dordogne atlantique sera certainement inscrit dans le prochain SDAGE comme un outil devant émerger à court terme. Le territoire pourra s'il le souhaite se doter d'outils opérationnels, tels que le contrat territorial, sur des sous-bassins.

Les partenaires locaux du contrat de rivière

Les projets inscrits au contrat de rivière ont bénéficié de dynamiques locales qui ont pu être impulsées avant et pendant le contrat de rivière. Ces dynamiques peuvent être liées à :

- o des stratégies déclinées sur le territoire : c'est par exemple le cas du schéma départemental des rivières élaboré par le conseil général de la Dordogne ou encore du plan départemental des zones humides du conseil général de la Gironde.
- o des financements incitatifs : si le contrat de rivière n'est pas un outil financier, certains partenaires ont donné une priorité au financement des projets qui y étaient inscrits.
- o des acteurs dynamiques qui ont souhaité s'intégrer à la démarche : c'est le cas de certaines communautés de communes ou de syndicats de bassin versant qui ont associé l'animateur du contrat de rivière à l'élaboration de leurs projets.

D'une durée limitée dans le temps, le contrat de rivière aura donc permis de donner un coup d'accélérateur à la prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques sur la Dordogne atlantique en s'appuyant sur des actions exemplaires, en leur donnant plus de lisibilité et en essayant d'améliorer les pratiques qui pouvaient l'être. Le contrat de rivière est donc avant tout une réussite collective.

5.3. Emergence du SAGE Dordogne atlantique

La dernière année d'animation du contrat de rivière a été consacrée à la suite à donner à ce contrat. La réflexion a été engagée avec le comité de rivière lors de la réunion du 19 juin 2012. Elle a par la suite fait l'objet de nombreux échanges avec les partenaires techniques et financiers et les élus du comité de rivière. Une réunion de bureau resserré s'est tenue le 19 décembre 2012 afin de finaliser la proposition qui a été faite au comité de rivière le 15 janvier 2013.

Lors de cette réunion, le comité de rivière s'est prononcé favorablement au lancement d'un SAGE sur la Dordogne atlantique.

5.4 Synthèse

Plus-values	Limites
<ul style="list-style-type: none">- Partage d'une culture commune de la rivière et des enjeux de l'eau L'information et la sensibilisation du plus grand nombre concourent à une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques dans les politiques et projets locaux.- Lieu d'échanges et de partage Les réunions organisées dans le cadre du contrat de rivière ont permis de réunir des acteurs du territoire diversifiés mais qui avaient au moins un point commun : la Dordogne.	<ul style="list-style-type: none">- Le contrat de rivière n'est ni un outil financier, ni un outil coercitif. Basé uniquement sur le volontariat et sans financement incitatif, le contrat de rivière reste un outil qui repose beaucoup sur l'animation territoriale et la mobilisation des acteurs locaux.



Dossier sommaire de candidature du contrat de rivière – EPIDOR – 2005
Dossier définitif du contrat de rivière, Rapport et Programme d'actions – EPIDOR – 2007
Document contractuel du contrat de rivière – EPIDOR – 2008
Rapports d'animation 2008 à 2013
Lettre du contrat de rivière n°1 – EPIDOR – 2008
Bulletins de liaison n°1 et 2 – EPIDOR – 2009 et 2010
Lettre bilan du contrat de rivière – EPIDOR – 2013

VOLET D : DEVELOPPER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE

Rappel des objectifs du contrat de rivière :

- Promouvoir l'activité et les produits de la pêche,
- Favoriser l'accès au public, la découverte et l'itinérance sur et le long de la rivière,
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine et les paysages de la vallée
- Créer ou qualifier les zones de baignade,
- Améliorer la mise en réseau des différents sites touristiques,
- Développer et qualifier les conditions d'accueil sur le territoire

6.1 Valorisation des ressources piscicole et de la pêche fluviale

Les objectifs du contrat de rivière étaient de promouvoir l'activité et les produits de pêche (fiche D1). Les efforts d'animation ont porté sur la Dordogne.

Le contrat de rivière a permis de soutenir et d'accompagner plusieurs manifestations valorisant les produits de la rivière. L'animateur a ainsi participé à l'organisation de la première édition de la fête de la rivière de Saint Magne de Castillon et de son alosade. EPIDOR s'est également fortement investi dans l'organisation de la deuxième université de la lamproie qui s'est déroulée à Sainte-Terre en avril 2010. L'animateur a également participé à plusieurs éditions de la fête de la lamproie notamment en faisant découvrir au public les migrateurs de la Dordogne.

Le contrat de rivière aura également permis de valoriser et de promouvoir les produits de la pêche. On peut notamment citer l'organisation d'une dégustation des produits de la rivière (crevettes de l'estuaire, rillettes d'aloses, lamproie à la bordelaise, ...) en partenariat avec les pêcheurs professionnels et le CIVRB. Au terme du contrat de rivière, la préparation d'un livre de recettes sur le silure est également en cours.

6.2 Itinérance douce

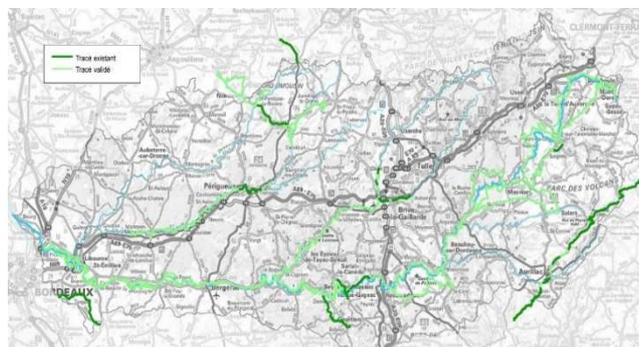
Les objectifs du contrat de rivière étaient de favoriser l'accès au public, la découverte et l'itinérance sur et le long de la rivière (fiche D2). Les efforts d'animation ont porté sur la Dordogne.

Une commission tourisme, réunissant les acteurs de cette filière, a été créée dès la signature du contrat de rivière. Elle a notamment conduit à l'extension de l'entente interdépartementale Dordogne-Gironde, initialement créée sur la vallée de l'Isle, à la vallée de la Dordogne et au lancement, dans le cadre de cette entente, d'une étude de définition d'un itinéraire cyclable le long de la Dordogne. En parallèle de cette étude, la communauté de communes Bergerac pourpre a étudié un tracé sur son territoire. Cette étude et ce projet ont été repris par l'agglomération bergeracoise et ont donné lieu aux premières réalisations en 2013.

Le Pays du Libournais a poursuivi le travail réalisé par l'entente sur le département de la Gironde.

Projet porté dans le cadre du contrat de rivière

Dans le cadre de l'entente interdépartementale Dordogne Gironde - Vallée de la Dordogne, le conseil général de la Dordogne a lancé une étude de définition d'un itinéraire cyclable le long de la vallée de la Dordogne et de certains affluents (Vézère, Céou). Le Pays du Libournais a poursuivi ce travail en Gironde entre St-Avit-St-Nazaire et Izon. Cet itinéraire s'intègre dans un projet plus vaste de développement de l'itinérance cyclable depuis les sources de la Dordogne jusqu'à l'estuaire de la Gironde. Ce tracé permet de découvrir les paysages mais aussi le patrimoine naturel et culturel de la vallée. Sur la Dordogne atlantique, les premières réalisations ont démarré en 2013 sur Bergerac.



Tracé de la véloroute de la vallée de la Dordogne depuis sa source jusqu'à l'estuaire de la Gironde

Témoignage de Robert PROVAIN et Serge FOURCAUD, co-Présidents de l'entente interdépartementale Dordogne Gironde - Vallée de la Dordogne

Dès son émergence, les élus de la Dordogne atlantique ont souhaité que le contrat de rivière présente un volet « développement touristique » centré sur le tourisme fluvial et le développement d'activités touristiques sur et autour de la Dordogne avec pour ambition la réappropriation et la mise en valeur de l'espace fluvial.

Pour répondre à cette demande, les départements de la Dordogne et de la Gironde ont décidé d'étendre l'entente interdépartementale de la vallée de l'Isle à la vallée de la Dordogne en 2007. Dans ce cadre, en mai 2010, une étude sur la recherche d'un itinéraire cyclable le long de la Dordogne et de ses principaux affluents (Vézère et Céou) sur les départements de la Dordogne et de la Gironde est donc lancée. Cette étude, de près de 200 000 €, a abouti à des hypothèses d'aménagement ayant fait l'objet d'une validation et d'une estimation financière. Elle s'est appuyée sur une grande concertation des élus du territoire. L'itinéraire, validé en mars 2012, mesure 227 km dans le département de la Dordogne. Il dessert les points d'accès au territoire et les principaux sites touristiques en empruntant de la voirie existante à faible trafic ou des voies spécifiques dans les zones plus urbanisées. Le coût des travaux est estimé à plus de 10 millions d'euros d'investissement, pour la partie basse vallée de la Dordogne, avec des financements possibles de la part du conseil général, de la région et de l'Europe.

Le conseil général de la Gironde n'ayant pas affirmé la tranche conditionnelle concernant son territoire, le Pays du Libournais a lancé en interne en 2012 une étude qui a abouti à la définition d'un itinéraire de près de 100 km de véloroutes entre Saint-Avit-Saint-Nazaire et Izon desservant les deux rives.

Avec l'appui d'EPIDOR, ces deux projets s'intègrent dans le projet de développement de l'itinérance cyclable des sources de la Dordogne à l'estuaire de la Gironde. Il sera donc important de développer une signalétique et une identité communes sur l'ensemble de la vallée pour faciliter l'attractivité de cet équipement.

6.3 Activités nautiques

Les objectifs du contrat de rivière étaient d'assurer les conditions de sécurité pour la pratique des activités nautiques et de développer cette activité (fiche D4). Les efforts d'animation ont porté sur la Dordogne.

L'animateur du contrat de rivière a suivi différents projets contribuant au développement des activités nautiques sur le territoire : création d'un ponton flottant à Branne (dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural porté par la juridiction de Saint Emilion), projet de développement de l'activité de la base nautique de Saint Antoine de Breuilh, difficultés rencontrées par la base nautique du Pays Foyen dans la mise à l'eau de ses bateaux, ...

EPIDOR, le Pays du Grand Bergeracois et le conseil général de la Dordogne ont également accompagné les projets de remise en navigabilité du canal de Lalinde. Au terme du contrat de rivière, ce sont ainsi 2 pontons qui ont été créés (au port de Saint Capraise et au Port de Couze) et 3 passerelles qui ont été adaptées pour permettre le passage de la gabarre (2 passerelles dans le bourg de Saint-Capraise et une passerelle à Lalinde).

A l'occasion des journées de la rivières, organisées par le conservatoire des rives de la Dordogne, l'opération fil bleu, sorte de relai organisé entre Limeuil et Ambès par tout type d'embarcations, a également contribué à faire connaître et à promouvoir la navigation sur la Dordogne.

Dans le cadre du contrat de rivière, les réflexions ont été relancées sur le projet de stade d'eau vive de Mauzac. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec EDF, l'ONEMA et le service des sports du conseil général concernant les aspects techniques du projet. Des réunions d'information ont également été organisées avec la mairie de Mauzac et la communauté de communes entre Dordogne et Louyre. Un voyage d'étude a également eu lieu sur l'équipement de Pau en 2009.

Suite aux attentes formulées par plusieurs usagers de la rivière en 2010 concernant les conditions de navigabilité sur la Dordogne, une réunion (commission dynamique fluviale) a été organisée afin de lister différentes pistes d'actions qui permettraient de faciliter la navigation sur la Dordogne.

Face aux préoccupations de nombreuses collectivités sur la prolifération des herbiers, qui gênent la pratique des usages aquatiques, EPIDOR a testé en 2011 sur la retenue de Bergerac, avec le soutien de la mairie, de la communauté de communes Bergerac Pourpre et d'EDF, une expérimentation d'arrachage des herbiers à l'aide d'un nouveau matériel amphibie.

6.4 Baignade

Les objectifs du contrat de rivière étaient de favoriser l'accès à la rivière et de sécuriser la pratique de la baignade (fiche D6). Les efforts d'animation ont porté sur la Dordogne.

La Dordogne fait l'objet d'une pratique spontanée de la baignade. Une seule zone de baignade surveillée est présente sur la Dordogne atlantique, sur la commune de Port Sainte Foy. A noter également que l'influence de la marée sur l'extrémité aval du territoire ne permet pas la pratique de cette activité.

Les communes de Limeuil, Bergerac et Castillon-la-Bataille, sur lesquelles se pratique une activité de baignade spontanée ont été rencontrées afin d'envisager avec elles la création d'une plage sécurisée.

Malgré la faible présence de sites de baignade aménagés, la Dordogne reste une rivière baignable. Cette caractéristique a été valorisée à plusieurs reprises dans le cadre de la participation de plusieurs communes du territoire au Big jump.

- ▶ La question de la responsabilité du maire en cas d'accident et la réglementation sur la qualité de l'eau, plus contraignante que par le passé, constituent les principaux freins à l'ouverture de sites de baignade officiels sur le territoire de la Dordogne atlantique.

Témoignage de Michel MAUMONT, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Foyen (33)

Les foyens se sont baignés de tout temps dans la Dordogne. Il fallut attendre les années 50 et la construction de la piscine municipale pour voir cette pratique disparaître. La fermeture de la piscine en 2002 a fait mûrir l'idée de développer une zone de baignade en rivière. Il fallut tout d'abord trouver le foncier nécessaire à la création de cet équipement. En 2007, la fondation John Bost cède à la commune de Port Sainte Foy un terrain de 12 500 m². Dès lors que le site a été trouvé, le projet s'est rapidement mis en place. Après consultation des différents partenaires des deux départements (mairies, préfecture, DDASS, DDE, Jeunesse et sport, CSP, EPIDOR, ...), le projet prend vie sous la forme d'aménagements basiques dans un premier temps : apport de sable fin sur 1 200 m² et recrutement d'un MNS, mise en place de mobilier bois, création d'une zone de stationnement enherbée, organisation de l'accueil, ... pour un investissement de 12 000 € (puis 6 000 € par an).

La collectivité est vigilante quant à l'environnement de la plage et plus particulièrement à la qualité des eaux de baignade, qui pourrait être impactée par les déversoirs d'orages de Sainte Foy. Le site est fréquenté même en dehors de la haute saison. Les usagers viennent à pied depuis le centre-ville de Sainte Foy la Grande en empruntant l'ancien chemin de halage.

Le site fait l'objet d'améliorations avec la mise en place de douches et de sanitaires, la création d'une buvette et l'organisation d'animations. Les usagers de la plage sont foyens pour 75% d'entre eux, 25% viennent de l'extérieur du territoire. Cette plage est actuellement un lieu de détente et de jeu sécurisé, d'accès gratuit. La fréquentation ne cesse d'augmenter chaque année. Plus de 6 000 personnes ont fréquenté le site en 2013 (100 à 300 baigneurs par jour).

6.5 Valorisation du patrimoine et des paysages

Les objectifs du contrat de rivière étaient de favoriser la découverte de la basse vallée, de protéger et mettre en valeur le patrimoine et les paysages fluviaux (fiche D3 et D5). Les efforts d'animation ont porté sur l'axe Dordogne.

En 2008, l'animateur a suivi le projet de création d'un centre d'information du public (CIP) sur le site de Tuilières et sur la restauration de l'exposition présente au niveau de l'ascenseur à poissons. Il a notamment organisé des réunions avec les acteurs locaux (élus, syndicat du canal, MIGADO, ...) et EDF afin de travailler sur le contenu de ce centre d'information. Dans le cadre de ce projet, plusieurs demandes ont été faites à EDF afin de valoriser le barrage par un classement au titre du « Patrimoine du XX^e siècle », label délivré par la DRAC. Aucune suite n'a été donnée à cette proposition.

Dès 2009, l'animateur du contrat de rivière, en partenariat avec le Pays du Grand Bergeracois, a construit et proposé aux élus de l'Est Bergeracois un projet de valorisation touristique, notamment axé sur le canal de Lalinde, en recherchant des complémentarités avec les équipements existants. Si ce projet n'a pas pu être inscrit dans sa globalité dans les programmations financières de l'Etat et de la Région, certaines actions ont tout de même pu être réalisées grâce à la mobilisation du SIVU du canal de Lalinde. Par ailleurs, l'animateur accompagne également la commune de Saint Capraise de Lalinde dans un projet de requalification du parking de Tuilières.

Le conservatoire des rives de la Dordogne a développé, en partenariat avec EPIDOR et les Pays, un projet de découverte du territoire, de la rivière et de ses secrets à travers « les secrets de la rivière ». Ce projet a pour objectif de créer un itinéraire entre Limeuil et Ambès permettant de découvrir des sites peu connus du grand public comme les pêcheries de Mouleydier ou encore le feu de rive de Port de Plagne. Une dizaine de sites ont ainsi pu être valorisés et d'autres sont en préparation.

L'animateur du contrat de rivière a également été associé à de nombreux projets permettant de mettre en valeur les paysages et le patrimoine fluvial de la vallée comme par exemple le sentier d'interprétation des cingles, la réhabilitation des Grands Moulins de Bergerac, la mise en valeur de la culée de l'ancien pont de Bergerac, ...

Le contrat de rivière a également permis de valoriser le lien entre la rivière et les activités qui s'y développent. Cela a par exemple été le cas à travers l'organisation d'un séminaire « Rivière et vins » valorisant le lien entre la vallée, ses paysages, ses terroirs et les vignobles, ou encore à travers la mobilisation du territoire en faveur de la désignation du bassin de la Dordogne en réserve mondiale de biosphère, cette reconnaissance se faisant au titre du programme Homme et Biosphère de l'UNESCO.

Témoignage de Frédéric GONTIER, Président du SIVU du canal de Lalinde

Le canal de Lalinde, aussi appelé canal latéral à la Dordogne, a été construit en 1838. Il permettait aux bateliers d'éviter la Gratusse, zone dangereuse située sur la Dordogne. Le canal fut concurrencé par l'arrivée du chemin de fer dans la vallée qui signa l'arrêt de la navigation marchande.

Aujourd'hui, cet ouvrage est l'un des derniers témoins de l'activité de la batellerie. Les élus locaux, les riverains du canal et des associations locales se mobilisent depuis plusieurs années pour restaurer, entretenir et valoriser ce patrimoine, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Les élus se sont lancés dans un projet de restauration de la navigation en gabare. Deux pontons ont ainsi été créés sur le bassin de Saint Capraise et celui de Port de Couze et trois passerelles aménagées pour permettre le passage de la gabare. Ce projet a coûté 214 000 € (HT) et a été financé par le conseil général de la Dordogne, la région Aquitaine, la Réserve parlementaire du Député, EDF et l'Europe. Ces aménagements devraient permettre de faire un voyage d'une heure en gabare avec un éclusage.

Face au succès de ce projet, les élus souhaitent aller plus loin dans la restauration du patrimoine bâti du canal (réhabilitation de la cale de radoub et de la zone d'accueil de Tuilières, restauration de l'échelle d'écluses) mais aussi sur les volets environnementaux et économiques (gestion de la végétation sur les berges du canal, attractivité touristique du canal, véloroute). Dans cette démarche, ils bénéficient notamment des conseils du Pays du Grand Bergeracois, d'EPIDOR et du Conseil Général de la Dordogne.

6.6 Structuration des acteurs et de l'offre touristique

Les Pays du Grand Bergeracois et du Libournais ont recruté des chargées de mission « tourisme » chargées de travailler sur ces questions à l'échelle des Pays. Des échanges très réguliers, au moins une fois par mois, ont eu lieu avec l'animateur du contrat de rivière ce qui a permis de travailler à la mise en place d'une stratégie touristique prenant davantage en compte l'offre fluviale.

Les projets développés par les deux pays ont notamment contribué à

- L'amélioration de l'accès et de la lisibilité du territoire en définissant des chartes graphiques ou des marques de destination touristique, en développant l'offre numérique, en faisant la promotion de l'offre touristique « rivière »
 - La promotion du bassin de la Dordogne au-delà du territoire, par exemple avec l'opération menée par le Pays du Libournais à la Dune du Pilat en 2013
 - L'accompagnement des maîtres d'ouvrage locaux dans la réalisation de projets et d'équipements touristiques valorisant la rivière et les paysages.
- Les projets inscrits dans ce volet (stade d'eaux vives, itinéraires cyclables) n'émergent pas à l'échelle de temps d'un contrat de rivière (5 ans). Le contrat de rivière aura toutefois permis de lancer les réflexions et les études indispensables à leur aboutissement. Il faut également noter que les échanges et discussions autour de la mise en œuvre de ce volet ont permis l'émergence de projets touristiques qui n'étaient pas inscrits au contrat de rivière mais qui s'y intègrent pleinement dans leur conception.

6.7 Synthèse

Plus-values	Limites
<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="248 338 807 555"><p>- Lancement d'une réflexion sur le développement d'une itinérance cyclable des sources à l'estuaire</p><p>Le contrat de rivière a amené les acteurs de la Dordogne atlantique mais également des territoires amont à œuvrer collectivement à la mise en place d'un itinéraire cyclable des sources de la Dordogne à l'estuaire de la Gironde.</p> <li data-bbox="248 622 807 840"><p>- Mettre la rivière au cœur des débats et en faire le support d'un développement touristique</p><p>Le contrat de rivière a contribué à ce que les acteurs du territoire ne perçoivent plus la rivière uniquement comme une contrainte (inondations, ...) mais comme une richesse pouvant être le support d'activités économiques.</p> <li data-bbox="248 907 807 1093"><p>- Promotion des activités aquatiques</p><p>Par les différentes manifestations organisées, notamment par le conservatoire des rives de la Dordogne, le contrat de rivière a contribué à la promotion de nombreuses activités aquatiques : baignade, canoës, voile, ...</p>	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="834 338 1353 524"><p>- Un contrat de courte durée</p><p>De par sa durée de mise en œuvre relativement courte (5 années), le contrat de rivière n'a pas permis de voir l'émergence de projets structurants pour le développement touristique du territoire</p>



Etude de définition d'un programme de développement touristique de la Dordogne atlantique – CDT 33 – 2008
Etude de valorisation du canal de Lalinde – EPIDOR – 2009
Etude de définition d'un itinéraire cyclable « Voie verte des berges de la Dordogne » - CC Bergerac Pourpre – 2010
Véloroute – Voie verte le long de la Dordogne et de ses affluents – Conseil Général de la Dordogne - 2012

SYNTHESE

Le contrat de rivière aura permis d'accompagner les acteurs du territoire dans des projets visant à améliorer la qualité de l'eau, à préserver les milieux naturels ou encore à améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau. Au-delà de ces réalisations, cet outil aura également permis de mettre en place un processus de gouvernance autour des enjeux de l'eau, de constituer un réseau d'acteurs et de créer des partenariats.

Plus-values	Limites
<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="245 519 780 748">- Une culture commune de la rivière En créant un lieu d'échange et de débat, en diffusant les connaissances et les données sur la rivière, le contrat de rivière aura contribué au partage d'une culture de la rivière sur le territoire. La création/mutualisation de postes de techniciens de rivière sur plusieurs territoires est un signe de cette prise de conscience collective. <li data-bbox="245 779 780 893">- La résorption des points noirs En définissant des objectifs communs de gestion et en coordonnant les priorités d'actions, le contrat de rivière aura facilité la résorption des points noirs. <li data-bbox="245 925 780 1066">- Une mobilisation dynamisée par le volet D Ce volet a amené les élus et les acteurs du territoire à s'intéresser à la rivière. Il a permis de mobiliser le territoire autour du projet, ce qui a également profité aux volets environnementaux. <li data-bbox="245 1097 780 1211">- Une forte implication politique Le contrat de rivière aura également permis une mobilisation politique sur des enjeux forts comme la libre circulation des poissons migrateurs. <li data-bbox="245 1243 780 1384">- Un outil financier Le contrat de rivière aura permis au territoire de bénéficier de plus de 17 millions d'euros de financements extérieurs (Agence de l'eau, Région, Départements). <li data-bbox="245 1415 780 1563">- Des conséquences sociales Bien que ce ne soit pas l'objectif principal d'un contrat de rivière, cet outil aura permis de créer du lien à l'échelle de la vallée en permettant aux différents acteurs de se rencontrer et d'échanger.	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="813 519 1348 633">- Un outil basé sur le volontariat Le contrat de rivière reste un outil incitatif. Il repose donc largement sur les volontés locales et la mobilisation des acteurs du territoire. <li data-bbox="813 665 1348 864">- Des difficultés à infléchir les tendances lourdes De par son caractère non réglementaire et sa durée de mise en œuvre relativement courte (5 années), le contrat de rivière a rencontré des difficultés pour infléchir certaines tendances lourdes comme par exemple la réduction des pollutions diffuses.

Bilan administratif et financier

La présente analyse a été réalisée sur la base du tableau de bord du contrat de rivière, présenté en annexe 2 du présent document. Ce tableau de bord n'est pas exhaustif et dépend des informations transmises par les maîtres d'ouvrage à l'animateur du contrat de rivière.

1. Analyse par volet

Avec plus de 120 actions réalisées, le contrat de rivière représente un investissement global de plus de 40 millions d'euros sur cinq années, soit un taux d'engagement financier de près de 60%. La mise en œuvre du contrat de rivière a permis la mobilisation sur le territoire de plus de 17 millions d'euros, provenant très majoritairement de fonds publics.

Figure 4 : Part d'engagement financier des différents volets par rapport au prévisionnel

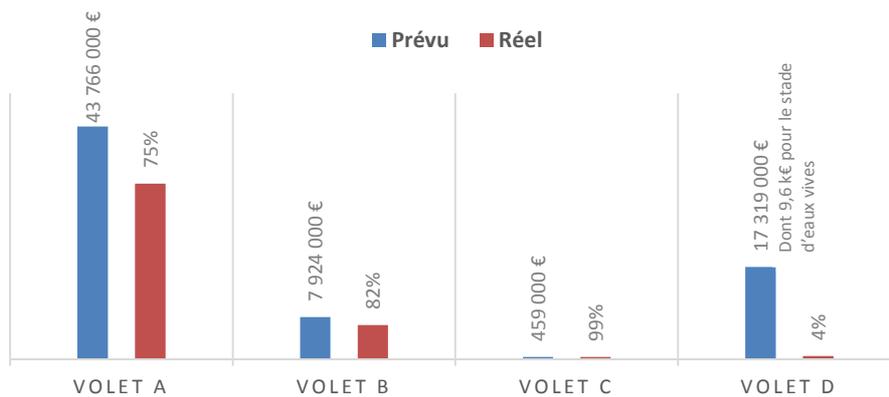
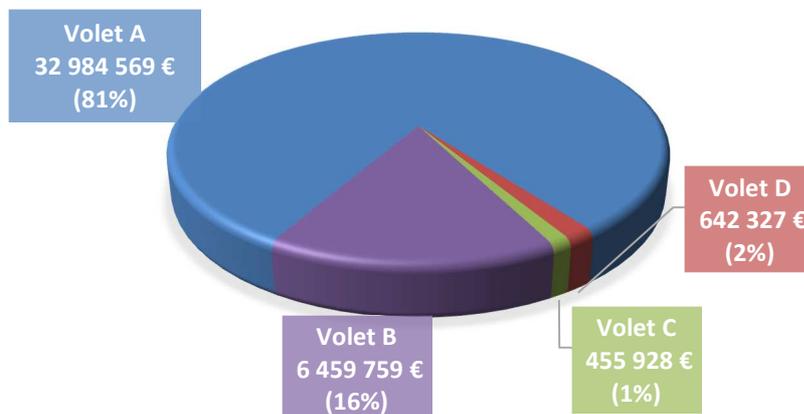


Figure 5 : Investissements réalisés par volet au cours du contrat de rivière



Le **volet A**, qui correspond aux actions concourant à l'amélioration de la qualité de l'eau, s'est traduit par la mise en œuvre de plus de 60 actions. Il correspond à lui seul à 81% des investissements engagés dans le cadre du contrat de rivière. La majorité des actions concerne l'assainissement des eaux usées domestiques : création ou réhabilitation de dispositifs de traitement des eaux, réhabilitation de réseaux, ... Les actions de ce volet ont été très largement financées par l'agence de l'eau Adour Garonne, le conseil général de la Dordogne et le conseil général de la Gironde. La principale maîtrise d'ouvrage de ce volet est celle des collectivités locales (communes pour le département de la Dordogne, syndicats intercommunaux pour la Gironde).

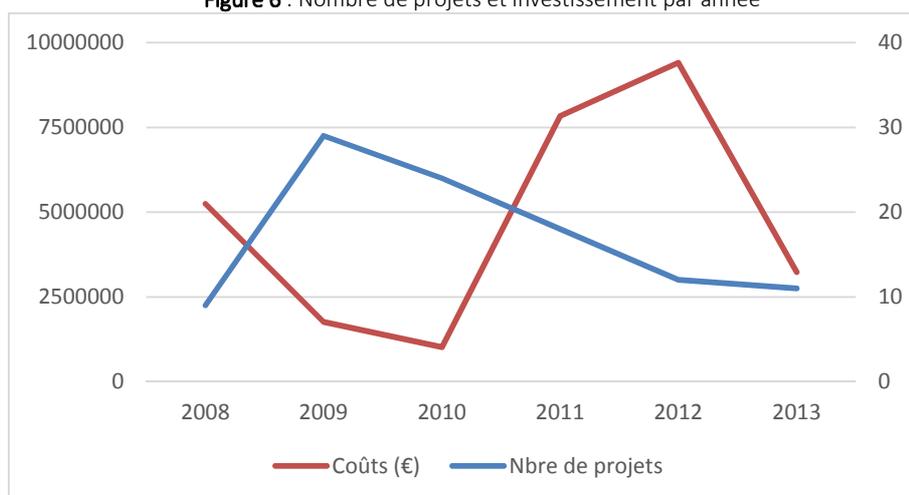
Les actions engagées dans le cadre du **volet B** concernent la préservation des milieux naturels et des espèces remarquables et l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau. Ce volet a fait l'objet d'un investissement de plus de 6 millions d'euros. En ce qui concerne la gestion quantitative, le contrat de rivière s'est largement appuyé sur le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et le plan de gestion des étiages (PGE) du bassin de la Dordogne. Les actions portées dans le cadre de ces deux programmes ont fait l'objet de financements spécifiques et ne sont donc pas comptabilisées dans le bilan financier du contrat de rivière. En ce qui concerne la restauration des milieux aquatiques et la protection des espèces, la plupart des actions concernent les opérations de restauration des berges et du lit de la Dordogne mais également les travaux d'amélioration des continuités écologiques, notamment au niveau des ouvrages du bergeracois. Les principaux financeurs de ces actions sont l'agence de l'eau Adour Garonne, le conseil régional d'Aquitaine et les conseils généraux de Dordogne et de Gironde. La maîtrise d'ouvrage des actions de ce volet se répartit principalement entre les collectivités locales (communautés de communes) et les associations de protection de l'environnement (CEN, MIGADO).

Le **volet C** concerne les actions de sensibilisation, de communication, d'animation et de suivi du contrat de rivière. Il permet de mobiliser les acteurs du territoire et contribue au partage d'une culture de l'eau et de la rivière. A travers l'organisation des journées de la rivière, le conservatoire des rives de la Dordogne a largement participé à ce volet. Ce volet a été principalement financé par l'agence de l'eau Adour Garonne, EPIDOR et les pays du Libournais et du Grand Bergeracois.

Le **volet D**, spécifique au contrat de rivière Dordogne atlantique, regroupe les actions liées au développement d'un tourisme respectueux de la rivière. Ce volet dépend étroitement des actions environnementales engagées dans le cadre des autres volets du contrat de rivière. Il présente le plus faible taux d'engagement. En effet, les projets inscrits dans ce volet (stade d'eaux vives, itinéraires cyclables) n'émergent pas à l'échelle de temps d'un contrat de rivière (5 ans). Le contrat de rivière a toutefois permis de lancer les réflexions et les études indispensables à leur aboutissement.

2. Analyse par année

Figure 6 : Nombre de projets et investissement par année



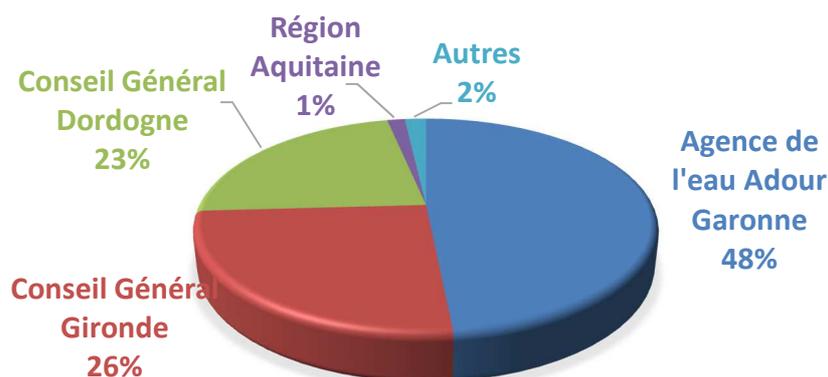
D'après les éléments qui nous ont été transmis par les différents maîtres d'ouvrage et qui sont repris dans le graphique ci-dessus, 2009 et 2010 sont les deux années qui ont vu le plus grand nombre de projets se concrétiser. Paradoxalement, et malgré un plus faible nombre de projets réalisés, 2011 et 2012 sont les deux années au cours desquelles l'investissement sur le territoire a été le plus important.

Il faut noter que les années 2008 et 2013 sont des « demi-années », le contrat de rivière ayant été signé au mois de mai. Cela peut expliquer des chiffres inférieurs à ceux des autres années.

3. Analyse par financeur

Plus de 17 millions d'euros de subventions ont été apportés au territoire au cours des 5 années de mise en œuvre du contrat de rivière. Ces financements ont été apportés dans le cadre des politiques propres à chaque financeur, le contrat de rivière n'étant pas un outil financier. Toutefois, certains financeurs ont choisi de donner la priorité aux financements des projets inscrits au contrat de rivière.

Figure 7 : Participation des différents partenaires au financement des actions du contrat de rivière



Avec une participation financière de près de 8,5 millions d'euros, représentant 48% des aides perçues par le territoire, l'agence de l'eau Adour Garonne a été le principal financeur du contrat de rivière. Les conseils généraux ont contribué quant à eux à environ 25% des aides. Ces trois financeurs ont majoritairement été sollicités sur les actions du volet A et plus particulièrement celles concernant le traitement des eaux usées domestiques. Ainsi, le financement des actions du volet A représente 79% de la participation de l'agence de l'eau au contrat de rivière et environ 97% de celle des départements.

Il faut également noter l'absence de financement de l'agence de l'eau au volet D (Mise en valeur et développement touristique du territoire) et celle de la Région Aquitaine au volet A (qualité des eaux) ces deux volets n'entrant pas dans leurs critères d'éligibilité.

La Région Aquitaine est le principal financeur du volet D avec une participation représentant 45 % des aides aux actions de ce volet. La Région est également l'un des principaux financeurs, quasiment à part égale avec l'agence de l'eau Adour Garonne, du volet B (préservation des milieux et des espèces).

Conclusions et perspectives

Le contrat de rivière Dordogne atlantique se conclut après 5 années d'animation sur un bilan positif : le taux d'engagement financier des différents volets est satisfaisant (76 % si on considère les volets environnementaux) et le bilan financier a été profitable au territoire (17 millions d'aides). Plus de 40 millions d'euros ont été investis sur le territoire, principalement par les collectivités. A travers la réalisation de plus de 120 actions, le contrat de rivière aura permis d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques et sur les différentes pressions qu'ils subissent, de traiter une pollution domestique de plus de 41 000 EH, de restaurer plus de 50 km de berges, de sensibiliser les élus à la préservation des zones humides, d'améliorer la mémoire des crues grâce à la pose de 67 repères de crues, de favoriser le suivi de l'étiage sur plus d'une dizaine d'affluents, de définir un itinéraire cyclable de 180 km environ le long de la vallée, ...

Le contrat de rivière a également permis le partage d'une culture commune de la rivière, une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans les politiques sectorielles ou encore la mise en réseau des acteurs de la vallée. Ce volet immatériel du contrat de rivière est important car il a permis aux acteurs du territoire de se rendre compte que seule l'inscription dans une démarche continue d'amélioration et d'adaptation des pratiques permettrait de résoudre les problèmes et d'améliorer la résilience du territoire.

Aussi, le 15 janvier 2013, le comité de rivière s'est prononcé favorablement au lancement d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Le contrat de rivière aura été une étape utile vers le SAGE. Il permettra de continuer la dynamique engagée sur le territoire.



ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté interpréfectoral d'institution du comité de rivière

Annexe 2 : Tableau de bord du contrat de rivière

ANNEXE 1 : Arrêté interpréfectoral d'institution du comité de rivière



051503

**Préfecture de la Région Aquitaine
Préfecture de la Gironde**

Préfecture de la Dordogne

COPIE

Le Préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'Honneur

Le Préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux approuvé le 6 août 1996 par le préfet coordonnateur de bassin ;

Vu la circulaire du ministère de l'écologie et du développement durable en date du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière et de baie ;

Vu l'agrément accordé par la commission planification du Comité de Bassin Adour-Garonne au dossier sommaire de contrat de rivière « Basse Dordogne » aussi nommé « Dordogne Atlantique », lors de sa séance du 28 janvier 2005 ;

Sur proposition de MM. les secrétaires généraux des préfetures de la Gironde et de la Dordogne ;

ARRETEM

Article 1 :

Il est institué un comité de rivière « Basse Dordogne » chargé de l'élaboration du dossier définitif du contrat de rivière « Basse Dordogne » et du suivi de sa mise en œuvre après agrément de ce dossier.

Article 2 :

Le comité de rivière du contrat de rivière « Basse Dordogne » est constitué comme suit :

Membres de droit :

- Le directeur régional de l'environnement d'Aquitaine ou son représentant,
- Le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant,
- Le délégué régional du Conseil supérieur de la pêche géographiquement compétent ou son représentant.

Représentants de l'Etat et de ses services :

- Le préfet de la Région Aquitaine, préfet de la Gironde, ou son représentant,
- Le préfet de la Dordogne ou son représentant,
- Les directeurs des services suivants ou leurs représentants :

Directions Régionales d'Aquitaine	DR de l'agriculture et de la forêt
	DR de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
	DR des affaires culturelles
	DR des affaires sanitaires et sociales
	DR du tourisme

	DORDOGNE	GIRONDE
Directions départementales	DD de l'équipement	DD de l'équipement
	DD des affaires sanitaires et sociales	DD des affaires sanitaires et sociales
	DD de la jeunesse et des sports	DD de la jeunesse et des sports
	DD de l'agriculture et de la forêt	DD de l'agriculture et de la forêt
Services départementaux	SD de l'architecture et du patrimoine	SD de l'architecture et du patrimoine
		S. maritime de la navigation de Gironde

Représentants des Collectivités Territoriales :

- Le président du Conseil régional d'Aquitaine ou son représentant,
- Le président du Conseil général de la Gironde ou son représentant,
- Le président du Conseil général de la Dordogne ou son représentant.

- Les présidents des pays suivants ou leurs représentants :

- Pays du Grand Bergeracois,
- Pays du Libournais,
- Pays de la Haute Gironde,
- Pays du « Cœur entre Deux Mers ».

- Les présidents des communautés de communes suivantes ou leurs représentants :

Départements	Dordogne	Gironde
Dénominations	CdC de Cadouin	CdC du pays Foyen
	CdC du Terroir de la Truffe	CdC de Castillon-Pujols
	CdC entre Dordogne et Louyre	CdC Juridiction de St Emilion
	CdC du Bassin Lindois	CdC du Libournais
	CdC des Trois Vallées du Bergeracois	CdC du canton de Fronsac
	CdC du Bergerac Pourpre	CdC du Sud Libournais
	CdC Dordogne-Eyraud-Lidoire	CdC du secteur de St Loubès
	CdC Montaigne en Montravel	CdC du Cubzacais
		CdC du canton de Bourg
		Communauté urbaine de Bordeaux

- Les maires des communes non représentées par les communautés de communes listées précédemment et incluses dans le périmètre objet du contrat ou leurs représentants :

Départements	Dordogne	Gironde
Communes	Lamothe Montravel	Branne
		Cabara
		Grézillac
		Lugaignac
		Saint Aubin de Branne
		Belvès de Castillon
		Sainte Terre

- Le président du syndicat mixte de développement durable de l'estuaire de la Gironde (SMIDD Est) ou son représentant,
- Le président du syndicat du canal de Lalinde ou son représentant,
- Le président du syndicat de protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambès ou son représentant,
- Un représentant par département des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable concernés par le territoire du contrat,
- Un représentant par département des syndicats d'assainissement collectif,
- Un représentant par département des syndicats de rivières affluents de la Dordogne concernés par le territoire.

Etablissements publics de l'Etat ou des collectivités territoriales :

- Le délégué régional de l'office national de la chasse et la faune sauvage ou son représentant,
- Le directeur interrégional du Sud Ouest de Voies navigables de France ou son représentant,
- Le président d'EPIDOR ou son représentant,
- Le président du comité régional du tourisme d'Aquitaine ou son représentant,
- Les présidents des comités départementaux du tourisme de la Dordogne et de la Gironde ou leurs représentants.

Usagers et acteurs socio-professionnels :

Chambres Consulaires :

- Les présidents des organismes suivants ou leurs représentants :

Chambres de commerce et d'industrie	de la Dordogne de Libourne de Bordeaux
Chambres des métiers	de la Dordogne de Gironde
Chambres d'agriculture	de la Dordogne de Gironde

Conseils de développement :

- Les présidents des conseils de développement des pays suivants ou leurs représentants :
 - Pays du Grand Bergeracois,
 - Pays du Libournais,
 - Pays de la Haute Gironde.

Usagers :

- Un représentant d'Electricité de France,
- Les présidents des associations syndicales d'irrigants de la Dordogne et de la Gironde ou leurs représentants,
 - Les présidents des fédérations et associations de pêche suivantes ou leurs représentants :
 - Fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Dordogne et de la Gironde,
 - Associations agréées des pêcheurs amateurs aux engins et filets de la Dordogne et de la Gironde,
 - Associations agréées des pêcheurs professionnels en eaux douces de la Gironde et du bassin Garonne-Dordogne.
 - Les présidents des fédérations départementales de chasse de la Dordogne et de la Gironde ou leurs représentants,
 - Le président de l'association Migrateurs GARonne DOrdogne (MIGADO) ou son représentant,
 - Les présidents des syndicats des loueurs de canoës de la Dordogne et de la Gironde ou leurs représentants,
 - Les présidents des comités départementaux de canoë kayak et d'aviron de la Dordogne et de la Gironde ou leurs représentants,
 - Le président du comité départemental de voile de la Gironde ou son représentant,
 - Les présidents des associations ou organismes suivants ou leurs représentants :
 - Association NAVIDOR,
 - Association Le Mascaret,
 - SEPANSO,
 - Conservatoire des rives de la Dordogne,
 - Rivières et Coteaux du Bergeracois.
 - Un représentant des propriétaires riverains des départements de la Dordogne et de la Gironde,
 - Deux représentants d'associations de consommateurs,
 - Deux représentants d'associations syndicales autorisées gestionnaires de digues en Gironde,
 - Le directeur de l'office du tourisme du Bergerac Pourpre ou son représentant,
 - Le directeur de l'agence de développement touristique « Pays des bastides » ou son représentant,
 - Les présidents de l'union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative de la Dordogne et de la Gironde ou leurs représentants,
 - Les présidents des CAUE de la Dordogne et de la Gironde ou leurs représentants.

Article 3 :

Le secrétariat du comité de rivière est assuré par l'établissement public territorial du bassin Dordogne, EPIDOR.

Article 4 :

Lors de la première réunion du comité de rivière, le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux désigne le président qui est nécessairement un élu.
Le comité de rivière se réunit au moins une fois par an, dûment convoqué par son président.

Article 5 :

Le comité de rivière peut adopter un règlement intérieur et se doter d'un bureau dont les compétences et les pouvoirs sont définis par le dit règlement.

Il peut également créer un comité scientifique chargé de l'aider dans sa gestion. Il est composé de personnalités compétentes dans les différentes disciplines concernées par le contrat.

Des commissions thématiques peuvent être créées. Elles désignent en leur sein un secrétaire chargé de rapporter les travaux de la commission devant le comité ou son bureau.

Article 6 :

Au cours ou à l'issue des études préliminaires nécessaires à l'élaboration du contrat de rivière, le périmètre de celui-ci pourra être étendu pour une meilleure fonctionnalité à d'autres collectivités, notamment pour traiter de manière plus efficace les problèmes qualitatifs. Dans ce cas, un arrêté complémentaire étendra la composition du comité de rivière aux responsables des collectivités intégrées dans le périmètre.

Article 7 :

Le secrétaire du comité de rivière produit, dans les meilleurs délais après la signature du présent arrêté, tout élément nécessaire pour finaliser la composition du comité de pilotage (identification des associations de consommateurs, des associations de propriétaires riverains, d'ASA gestionnaires de digues, etc...).

Article 8 :

Au terme du contrat de rivière, le président présente au comité de rivière un rapport de réalisation du contrat et d'évaluation des résultats obtenus. Le président communique ce rapport aux préfets de la Gironde et de la Dordogne ainsi qu'au Comité de bassin Adour-Garonne.

Article 9 :

A l'initiative du président du comité ou du préfet de la Dordogne, préfet coordonnateur du contrat pour le compte de l'Etat, des personnalités qualifiées peuvent être invitées à participer aux réunions du comité.

Article 10 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois suivant sa date de publication.

Article 11 :

MM. les secrétaires généraux des préfectures de la Gironde et de la Dordogne, M. le président d'EPIDOR, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des deux préfectures.

Fait à Bordeaux, le - **6 SEP. 2005**

Le Préfet de la Région Aquitaine
Préfet de la Gironde
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

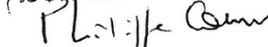


François PENY

Fait à Périgueux, le **23 AOUT 2005**

Le Préfet de la Dordogne

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Philippe COURT

ANNEXE 2 : Tableau de bord du contrat de rivière

VOLET A : Améliorer la qualité de l'eau	Etat	Année	Maître d'ouvrage	coût	AEAG	RA	CG33	CG24	EPIDOR	Pays	Europe	Autre	
A1	Evaluer la contamination des eaux par les produits phytosanitaires												
Mesures/suivi contamination des eaux par phytosanitaires													
	terminé	2008	CA24	Non transmis									
	terminé	2008	CA 33	Non transmis									
	terminé	2009	CA 33	Non transmis									
	terminé	2009	CG33	Non transmis									
A2	Modification des pratiques agricoles												
Création et animation d'un groupe de réflexion													
	terminé	2009	CA 33	Non transmis									
	terminé	2010	CA33	78130	28 492							2247	
	terminé	2010	Divers	246000	47 960	5 622							
	terminé	2011	CA 33	Non transmis									
A3	Plans de désherbages des collectivités												
A4	Réduction des flux de pollution vinicole												
	terminé	2010	CA 33	Non transmis									
	en cours		CA 24	Non transmis									
A5	Etude sur les épandages effectués dans le fond de vallée de la Dordogne												
	terminé	2010	EPIDOR	48498	20 000	16 497						12 000	
A6	Mise en place ou réhabilitation des systèmes de traitement des eaux usées												
	terminé	2013	Commune du Buisson	1671000	744864	0							
STEP de Trémolat													
	terminé	2009	Commune Badefols	326000	81 498	113 710							
	terminé	2010	Commune de Lalinde	59000	37 450								
STEP de Couze													
	terminé	2011	Commune de Mouleydier	26485	13 242	7 946							
	terminé	2013	Commune de Mouleydier	1062000							226 206		
	en cours		Commune de Cours de Pile	36700	18 350	11 010							
	terminé	2009	Commune Port Ste Foy	47462	23 731	14 239							
	terminé	2012	Commune Port Ste Foy	285200	65 586	62 876							
	terminé	2010	Commune Creysse	Non transmis									
	terminé	2011	Commune Creysse	Non transmis									238 876
	terminé	2010	Commune de St Germain	261000	57 400	32 625							

VOLET A : Améliorer la qualité de l'eau	Etat	Année	Maître d'ouvrage	coût	AEAG	RA	CG33	CG24	EPIDOR	Pays	Europe	Autre
STEP de Lamothe Montravel - Etudes	terminé	2009	Commune Lamothe M.	<i>Non transmis</i>								
STEP de Lamothe Montravel - travaux	terminé	2011	Commune Lamothe M.	414614	248 767							
STEP de Lamonzie Saint Martin	en cours		Commune de Lamonzie	332200	80 075			116 270				
STEP de Gardonne	terminé											
STEP Limeuil	terminé	2011	Commune Limeuil	400000	249 540			20 000				
STEP de La Force-Prignonrieux	en cours											
STEP de Saint Pierre d'Eyraud												
STEP Vélines (Les Réaux)	terminé	2009	Commune Vélines	159000	39 750			65 500				
STEP de Montcaret	terminé	2013	Commune de Montcaret	240000	36 000			36 000				
STEP Saint Magne de Castillon	terminé	2012		5692000				1 452 500				
STEP Gensac												
STEP Moulon	terminé	2009		193600				77 440				
STEP Libourne	terminé	2011	Commune Libourne	2218000	554 500							
STEP Génissac	terminé	2007		190000				95 000				
STEP Arveyres	terminé			340000	85 000			136 000				
STEP Beychac et Caillau	en cours			7162900	1 955 448			1 699 435				
STEP Saint Loubès	en cours				371 719							
STEP Vayres	terminé	2011		2000000	223 538			793 000				
Diagnostics campings	en cours											
A7 Création ou réhabilitation des réseaux de collecte et de transport des eaux usées												
Réseau Port Sainte Foy (Etude)	terminé	2011	Commune Port Ste Foy	42000	21 000			12 600				
Réseau Port Sainte Foy (Travaux)	en cours		Commune Port Ste Foy	55700	0			19 495				
Diagnostic Réseau Le Buisson	terminé	2010	commune du Buisson	36100	18 050			10 830				
Réhabilitation réseau Le Buisson	en cours		commune du Buisson	153000	30 200			30 600				
Réseau de Limeuil	terminé	2011	Commune Limeuil	800000	206 950			320 000				
Réseau Badefols	terminé	2011	Commune de Badefols	222167	44 749			152 200				
Réseau St Germain et Mons	en cours		commune de St Germain	609000	113 345			242 600				
Réseau de Lamothe Montravel	terminé	2012	Commune Lamothe M.	1772680	405684			661140				
Réseau Vélines (Les Réaux) - Etude	terminé	2009	Commune Vélines	36900	18 000			10 970				
Réseau Vélines (Les Réaux) - Travaux	terminé	2011	commune Vélines	868000	103 400			298 210				

VOLET A : Améliorer la qualité de l'eau	Etat	Année	Maître d'ouvrage	coût	AEAG	RA	CG33	CG24	EPIDOR	Pays	Europe	Autre
Réseau La Force	terminé	2010	Commune de La Force	91500	32 750			24 120				
Réseau Gardonne	en cours		SIAEPA	529976	210 557			211 990				
Réseau Cours de Pile												
Réhabilitation réseau Bergerac												
Réseau Lalinde (8 TR)	terminé	2012	Commune de Lalinde	1068630	218 500			463 750				
Réseau Creysse	terminé	2011	Commune de Creysse	534176				186 961				
Réseau St Capraise de Lalinde	en cours		Commune de St Capraise	1020530				408 212				
Réseau Pineuilh	en cours			297000			81 300					
Réseau Branne	en cours		SIA Brannais									
Réseau Libourne	en cours		commune de Libourne	1308732								
Réseau Vayres - diag	terminé	2008		47800	14 340							
A8	Equipement des stations de traitement tertiaire											
Campagne d'analyse bactériolo	terminé	2012	EPIDOR	889					889			
A9	Amélioration du suivi de la qualité bactériologique des eaux de la Dordogne											
A10	Amélioration du traitement des rejets industriels											
A11	Gestion des objets flottants											
Réalisation d'une étude sur implantation dispositif de récupération	terminé	2009	EDF		<i>Non transmis</i>							
A12	Animation et synthèse des réflexions menées sur le bouchon vaseux											
TOTAL VOLET A				32984569	6659311	0	4340297	3760060	17386	0	0	14247

VOLET B : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource		Etat	Année	m.o	coût	AEAG	RA	CG33	CG24	EPIDOR	Pays	Europe	Autre
B1	Gestion des berges - Mise en œuvre des schémas berges												
	Entretien des berges - Travaux Tranche 1	terminé	2008	CC CP	40104	14 036	8 021	10 026					
	Entretien des berges - Travaux Tranche 2	terminé	2009	CC CP	62833	21 991	12 576	15 708					
	Entretien des berges - Travaux Tranche 3	terminé	2010	CC CP	44989	15746,15	8997,8	11247,25					
	Entretien des berges - Travaux Tranche 4	terminé	2011	CC CP	74450	26057,5	14890	18612,5					
	Elaboration DIG gestion berges	terminé	2009	CC MM									
	Entretien berges - Tranche 1	terminé	2011	CC MM	109509	32792,5	21901,7		32792,5				
	Entretien berges - Tranche 2	terminé	2012	CC MM	53603	16080,9	10720,6		16080,9				
	Entretien berges - Tranche 3	terminé	2013	CC MMG	78020	15351	15104		22656			9305	
	Etude du domaine public fluvial sur partie Girondine du territoire	terminé	2009	EPIDOR	7000					7 000			
	Embauche d'un Technicien rivière		2009	CC BP									
	Mutualisation d'un Technicien de rivière			SIBV Couze									
	Mutualisation d'un Technicien de rivière			SITAF Castillon									
B2	Gestion des atterrissements - Mise en œuvre des schémas berges												
B3	Gestion des annexes hydrauliques - Mise en œuvre des schémas berges												
	Etude d'incidence de la réouverture du bras de Guilhem	terminé	2009	VNF	6272								
	Restauration du bras de Lamonzie	terminé	2010	CC BP	25906		4 430		6 645				
B4	Gestion de la faune et de la flore												
	Faucardage de l'Elodée dans la retenue du barrage de Bergerac	terminé	2010	CC BP	6500								
	Faucardage de l'Elodée dans la retenue du barrage de Bergerac	terminé	2011	CC BP	6500								
	Faucardage de l'Elodée dans la retenue du barrage de Bergerac	terminé	2012	CC BP	3500								
B5	Partage de la connaissance et gestion des zones humides												
	Porter à connaissance des zones humides	terminé	2008	EPIDOR	29713	14856	8914			5943			
	Organisation d'une rencontre "Zones humides et document d'urbanisme"	terminé	2009	EPIDOR	5375	2 687,40	1074,9				537,6		
	Inventaire des zones humides patrimoniales du département 24	terminé	2010	CREN Aquitaine	<i>Non transmis</i>								
	Restauration du Grand Marais d'Arveyres	en cours		Cistude Nature									
	Effacement de l'étang de Laubesc	terminé	2012	SMER'E2M	62466	18739,89	12493,3	18739,89					
B6	Réflexion sur l'organisation de la gestion en zone de palus												
	Organisation d'un séminaire sur les palus	terminé	2010	EPIDOR	<i>Action financée dans le cadre du PAPI</i>								
B7	Restauration de la libre circulation												
	Animation du programme rivière pilote année 1	terminé	2009	MIGADO	57927	28 963		4 634				12 744	
	Animation du programme rivière pilote année 2	terminé	2010	MIGADO	<i>Non transmis</i>								

VOLET B : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource	Etat	Année	m.o	coût	AEAG	RA	CG33	CG24	EPIDOR	Pays	Europe	Autre
Animation du programme rivière pilote année 3	terminé	2011	MIGADO	<i>Non transmis</i>								
Travaux d'amélioration de la passe à poissons de Mauzac (phase 1)	terminé	2008	EDF	115000								
Travaux d'amélioration de la passe à poissons de Mauzac (phase 2)	terminé	2009	EDF	82000								
Travaux d'amélioration de la passe de Bergerac	terminé	2010	EDF	<i>Non transmis</i>								
Réalisation du masque guideau à Tuilières	terminé	2008	EDF	5000000	1 250 000							
Protocoles de suivi smolt et Anguilles	terminé	2009	EDF	500000								
Réalisation d'une passe à anguilles à Bergerac	terminé	2010	EDF	<i>Non transmis</i>								
Réalisation d'une passe à anguilles à Tuilières	terminé	2010	EDF	<i>Non transmis</i>								
Etude de restauration de la continuité écologique Eyraud-Barailler	terminé	2013	SI Plaine de La Force	23092	11546	4618,5		2309,3				2309,3
B8 Etudes de certaines espèces présentant un enjeu pour la basse Dordogne												
Suivi des migrateurs amphihalins sur BV Dordogne + AL, GAL, LPM	terminé	2008	MIGADO	<i>Non transmis</i>								
Suivi des migrateurs amphihalins sur BV Dordogne + AL, GAL, LPM	terminé	2009	MIGADO	<i>Non transmis</i>								
Etude sur le silure	en cours	2013	EPIDOR	65000	32 500	9750						13 000
B9 Dynamiser la mise en place du PGE												
Organisation de la journée sol-eau	terminé	2009	EPIDOR	<i>Action financée dans le cadre du PGE</i>								
Pose de 2 échelles d'étiage tricolore	terminé	2013	EPIDOR	<i>Action financée dans le cadre du PGE</i>								
Pose d'échelles limnimétriques	terminé	2013	EPIDOR	<i>Action financée dans le cadre du PGE</i>								
B10 Dynamiser la mise en place du PAPI												
Pose d'échelles de crue	terminé	2013	EPIDOR	<i>Action financée dans le cadre du PAPI</i>								
Pose de repères de crue sur communes à enjeux	terminé	2013	EPIDOR	<i>Action financée dans le cadre du PAPI</i>								
TOTAL VOLET B				6459759	1501347	133492	78967,7	80483,3	12943	538	22049	15309

VOLET C : Animer, communiquer, sensibiliser	Etat	Année	m.o	coût	AEAG	RA	CG33	CG24	EPIDOR	Pays	Europe	Autre	
C1 Elaboration d'outils de communication													
Bulletin de liaison mail n°1	terminé	2009	EPIDOR										
Bulletin de liaison mail n°2	terminé	2010	EPIDOR										
Edition 2008 des journées de la Rivière	terminé	2008	Cons. Rives Dor.	15516		9000	1500	3000					
Edition 2009 des journées de la Rivière	terminé	2009	Cons. Rives Dor.	26887	1425	11560	2500	3000					
Edition 2010 des journées de la Rivière	terminé	2010	Cons. Rives Dor.	6030	6065	10877	1500	3000					
Edition 2011 des journées de la rivière	terminé	2011	Cons. Rives Dor.	54400	10 000	9 819	1 500	3 000					
Edition 2012 des journées de la rivière	terminé	2012	Cons. Rives Dor.	<i>Non transmis</i>									
C2 Réalisation d'un film sur la rivière													
C3 Suivi du contrat													
Animation du contrat de rivière année 1	terminé	2009	EPIDOR	51506	25 753				15 452	10301			
Animation du contrat de rivière année 2	terminé	2010	EPIDOR	78546	39 273				23 564	15 709			
Animation du contrat de rivière année 3	terminé	2011	EPIDOR	66547	33 273				19 964	13 310			
Animation du contrat de rivière année 4	terminé	2012	EPIDOR	64688	32 343,90				19406	12938			
Animation du contrat de rivière année 5	terminé	2013	EPIDOR	91808	45 904,00				27542	18361			
TOTAL VOLET C				455928		194037	41256	7000	12000	105928	70618	0	0

VOLET D : Développer et mettre en valeur le territoire	Etat	Année	m.o	coût	AEAG	RA	CG33	CG24	EPIDOR	Pays	Europe	Autre
D1 Valorisation des ressources piscicoles et de la pêche fluviale												
D2 Favoriser l'itinérance douce												
Etude véloroute voie verte	terminé	2012	CG 24	191075		31 119						31 119
Etude véloroute-voie verte CC BP	terminé	2010	CC BP	38152								
D3 Mise en scène et interprétation des paysages de la vallée												
Rapport pour le classement Réserve Biosphère	terminé	2009	EPIDOR	18000					18 000			
Etat des lieux et diagnostic du canal de Lalinde	terminé	2009	EPIDOR	1100					1 100			
D4 Développer les activités nautiques												
Ponton de Branne	terminé	2010	CC St Emilion + CC Brannais	<i>Non transmis</i>								
Remise en navigabilité partielle du canal de Lalinde	terminé	2012	SIVU du canal	214000		50 000		50 000				
D5 Mise en valeur, interprétation et compréhension de la rivière												
Création d'un centre d'information du public à Tuilières	terminé	2009	EDF	180000								
Réhabilitation des abords du site de Tuilières	en cours		Commune de St Capraise									
Création d'un musée de la rivière à Creysse	terminé	2009	Commune de Creysse	<i>Non transmis</i>								
D6 Créer ou qualifier des sites de baignade dédiés												
Big Jump - Première participation	terminé	2009	Cons. Rives Dor./EPIDOR	<i>Non transmis</i>								
Big Jump - Deuxième participation	terminé	2010	Cons. Rives Dor./EPIDOR	<i>Non transmis</i>								
D7 Améliorer l'accès au territoire												
D8 Développer et qualifier les conditions d'accueil sur la Dordogne												
D9 Développer des programmes de formation et d'échange												
D10 Favoriser la production écotouristique												
D11 Mettre en œuvre des logiques commerciales collectives												
D12 Développer une communication												

TOTAL VOLET D				642327	0	81119	0	50000	19100	0	0	31119
----------------------	--	--	--	--------	---	-------	---	-------	-------	---	---	-------

TOTAL DES 4 VOLETS : 104 actions terminées, 18 actions en cours

Coût (€)	AEAG (€)	RA (€)	CG33 (€)	CG24 (€)	EPIDOR (€)	Pays (€)	Europe (€)	Autre (€)
40 542 582	8 354 695	255 867	4 426 265	3 902 544	155 357	71 156	22 049	60 675

Pays du Libournais



EPIDOR
la rivière solidaire



Pays du
Grand Bergeracois



CONTRAT DE RIVIÈRE **Dordogne Atlantique**
Ensemble, vivons la rivière

EPIDOR

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

Place de la laïcité 24 250 Castelnau-la-chapelle

Tel : 05 53 29 17 65

Fax : 05 53 28 29 60

Mél : epidor@eptb-dordogne.fr



www.eptb-dordogne.fr

